

le mag des agricultures

La revue des Chambres d'agriculture de Bretagne

P.10
Impact de la guerre

P.20
Gérer les adventices

P.25
Le croisement laitier

P.31
Coût de l'électricité

Novembre 2022

#06

P.12 DOSSIER Énergies renouvelables à la ferme

CONCILIER AGRICULTURE ET ENR



www.chambres-agriculture-bretagne.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE

ASTUCE
Dans la version numérique du mag, passez votre souris pour aller directement aux articles qui vous intéressent !

#06 Sommaire



P 04. DIGIKERG PRIMÉE AUX INNOV'SPACE 2022

P 04. IDENTIFICATION BOVINE : DÉCLARER LE PÈRE DES VEAUX

P 05. IL A RÉDUIT SA SAU POUR QU'ILS S'INSTALLENT...

P 06. DÉROGATION ACTIVITÉ AGRICOLE PENDANT LA RETRAITE

P 06. LA QUINZAINE DE L'INSTALLATION

P 07. SE PRÉPARER À TRAVAILLER EN COUPLE

P 07. PARLONS-EN : NOTRE VOIX INTÉRIEURE

P 08. LE CONSEIL DÉSHÉBAGE MÉCANIQUE

P 10. LES CONTRECOUPS DE LA GUERRE POUR LES AGRICULTEURS

P 12. DOSSIER ÉNERGIES RENOUVELABLES À LA FERME

P 17. FORMALITÉ DES ENTREPRISES LA FIN DES FORMULAIRES PAPIER

P 18. RÉDUIRE LES PHYTOS NE REND PAS LE TRAVAIL PLUS PÉNIBLE

P 20. GESTION DES ADVENDICES, ACTIONNER TOUS LES LEVIERS POSSIBLES

P 22. RÉFORME DE LA PAC : IMPACT SUR LES ÉLEVAGES OVINS

P 24. OVIN LAIT : VERS UN RÉSEAU HORS BASSINS HISTORIQUES

P 25. VACHES LAITIÈRES : LE CROISEMENT EN SYSTÈME HERBAGER

P 26. PORC : RÉDUIRE L'AMMONIAC ET LES PARTICULES DANS L'AIR

P 27. ANTICIPER LES COUPS DE CHALEUR EN ÉLEVAGE : L'APPLI CLIMATBAT

P 28. LA BIO AU FIL DES SAISONS : TÉMOIGNAGES D'AGRICULTEURS

P 30. HVE 2.0 : LE CAHIER DES CHARGES RÉNOVÉ EN COURS D'ADOPTION

P 31. COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ EN HAUSSE, PISTES D'ÉCONOMIES

P 32. DES DÉROBÉES ESTIVALES POUR REFAIRE LES PÂTURES

P 32. ÉCOPHYTO : UN COLZA ASSOCIÉ SANS HERBICIDES

P 33. LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DE BRETAGNE RECRUTENT





Loïc Guines,
Élu référent
énergie-climat-agroforesteries
des Chambres d'agriculture
de Bretagne
Président de la Chambre
d'agriculture d'Ille-et-Vilaine

ÉNERGIE, DÉPENDANCES ET INTERDÉPENDANCES

L'actualité géopolitique révèle la réalité de notre dépendance énergétique, pour les besoins domestiques comme pour les besoins économiques. L'actualité climatique a, quant à elle, donné un aperçu du risque que fait peser le changement climatique sur l'alimentation. Nous sommes aujourd'hui confrontés, malheureusement, à la fois à des risques de pénurie de biens énergétiques et alimentaires. Les équilibres entre productions alimentaires et non alimentaires sont à nouveau interrogés.

Cela doit nous conduire à une réflexion sur le niveau de dépendance de nos systèmes de production par rapport à l'importation de ressources, notamment énergétiques. **Si les énergies renouvelables sont une opportunité d'autonomie pour nos entreprises agricoles et nos territoires, elles devront contribuer à des fonctionnements plus vertueux et plus circulaires, liant élevages (toits des bâtiments, effluents, bocage) et productions d'énergie (électricité, biogaz, bois).** Ces opportunités nous obligent encore plus. Nous devons continuer à être vigilants pour encadrer les usages non alimentaires des sols agricoles, formuler des arbitrages, des priorités stratégiques et politiques. C'est la condition sine qua non pour conserver la valeur économique, sociale et environnementale produite dans nos territoires ruraux.

Pour éclairer cette problématique, je vous propose de découvrir le dossier de votre « mag » consacré aux types d'énergies renouvelables que nous considérons comme conciliables avec notre profession.

Bonne lecture et rendez-vous en décembre pour le prochain numéro.

L'AGENDA



Plus d'infos sur
chambres-agriculture-bretagne.fr

RDV TECHNIQUES LAIT BIO

- Le 10 NOVEMBRE
à la station de Trévarez (29)
 - LE 17 NOVEMBRE
au GAEC Le Troencon (35)
- Croisement des vaches laitières
en système herbager**

Plus d'info page 25

QUINZAINE DE L'INSTALLATION ET DE LA TRANSMISSION EN AGRICULTURE

- Le 25 NOVEMBRE
à St Allouestre (56)
 - Le 2 DÉCEMBRE
à St Brandan (22)
- + 4 webconférences**

6E JOURNÉE TECH PORC

- Le 29 NOVEMBRE
à la Maison de l'agriculture
à Rennes (35)
- Pérennité des exploitations porcines
dans un contexte d'incertitudes et de
volatilité**

le mag des agricultrices et des agriculteurs de Bretagne

Rue Maurice Le Lannou CS 14226, 35042 RENNES
le-mag@bretagne.chambagri.fr

Président de la publication : André Sergent

Directeur de la publication : Sébastien Giraudeau

Rédacteur en chef : Roger Hérisset

Comité de rédaction : Anne Audouin, Sophie Bégot, Anne-Thérèse Bilot, Olivier Carvin, Sébastien Clozel, Karen Courtes, Charles David, Denis Follet, Fanny Hanser, Gabrielle Joly (agenda), Solène Lagadec, Régis le

Cartluer, Blandine Leblanc, Laetitia Le Moan, Stéphanie Montagne, Lise Ponchant, Véronique Taleb et Claire Vétélé

Assistants diffusion : Valérie Atix, Myriam Corbel, Anne Estebanez, Estelle Perotteau, Élodie Robert, Dany Thomas

Conception : Chambres d'agriculture, Vincent Cazas

Composition : Studio Niko

Photographie et dessin : tous droits réservés Chambres d'agriculture de Bretagne sauf précision



Vie des stations

Visites en groupe de la station expérimentale DIGIKERG PRIMÉE AUX INNOV'SPACE 2022



La solution de visite en groupe, conçue par les Chambres d'agriculture de Bretagne pour découvrir les résultats des essais dans les stations de recherches expérimentales, a été récompensée par un Innov'space 2022.

Digikerg est un outil unique en France qui s'appuie sur les techniques du numérique pour assurer des visites augmentées en mode « immersif ». Les visiteurs peuvent découvrir de manière décontractée, grâce à leur tablette visiteur, des animations, des jeux, des vidéos, des photos 360° sur les recherches de la station. Cet outil permet de visualiser notamment des éléments que l'on ne peut pas voir en permanence : évolutions des cultures, travaux des champs... Il est utilisé particulièrement pour présenter les



Le prix Innov'Space, remis le 13 septembre dernier à l'occasion du Space 2022, distingue l'excellence du travail des équipes des Chambres d'agriculture de Bretagne et de leur partenaire digital Ohrizon.

résultats testés sur le thème de l'agroécologie lors des visites en groupes de la station expérimentale de Kerguéhennec. La remise de ce prix est une belle occasion pour vous rappeler que, grâce à ce dispositif unique et innovant, vous pouvez vous inscrire pour vivre une nouvelle expérience en groupe d'agriculteurs, de conseillers ou d'étudiants, dans le contexte de la station expérimentale. ■

Yvon Lambert
yvon.lambert@bretagne.chambagri.fr

#agronomie-de-demain
#Kerguéhennec
#agroécologie
#découverte-en-groupe

POUR EN SAVOIR PLUS

SUR LE WEB :

chambres-agriculture-bretagne.fr

CONTACT :

martine.coheleach@bretagne.chambagri.fr
06 79 70 32 84

EN VIDÉO :



La puce à l'oreille

Identification bovine

DÉCLARER LE PÈRE DES VEAUX

Lors de la déclaration de naissance, outre les informations sur le veau et le numéro de la mère, il faut aussi déclarer le père. Pour cela, l'éleveur a plusieurs possibilités.

Qu'il s'agisse du taureau d'élevage, d'une insémination artificielle ou d'une transplantation embryonnaire, l'information sur le père doit être communiquée au moment de la notification de naissance pour renforcer la traçabilité.

Il y a quatre situations. **Le veau est issu d'une monte naturelle.** Lors de la déclaration de naissance, le numéro national du taureau est à renseigner. **Le veau**



Pour chaque déclaration de naissance, l'information du père doit être renseignée en indiquant son numéro national, la mention IA ou NSP (ne sais pas) selon la situation.

est issu d'une insémination artificielle faite par le centre d'insémination ou par l'éleveur lui-même. Deux possibilités pour déclarer la naissance : simplement indiquer « IA » ou notifier le numéro national du père. **Le veau est issu d'une transplantation embryonnaire.** Il n'est pas nécessaire de compléter le père. Par contre, il faut répondre « oui » à TE (Transplantation Embryonnaire) ou co-

cher la case prévue à cet effet sur les logiciels à disposition. **Le père n'est pas connu.** La mention « NSP » (ne sais pas) est alors à indiquer.

Outre l'aspect Identification, cette notification du père est aussi indispensable à la certification de la parenté bovine lorsque l'éleveur est adhérent au dispositif. ■

EDE DE BRETAGNE

Contact :
www.bretagne.synagri.com/synagri/contacts-ed

Portail internet de l'identification
de l'EdE de Bretagne :
bretagne.edeidentification.fr

Documentation en ligne sur l'identification
bovine :
bretagne.synagri.com/synagri/identification-bovine

Témoignage en Pays de Dinan

IL A RÉDUIT SA SAU POUR QU'ILS S'INSTALLENT...

Jonathan Roulin, producteur de lait bio à Plumaugat, s'est installé en 2012. En juin 2022, la Chambre d'agriculture a organisé chez lui une porte ouverte Innov'Action pour valoriser l'une de ses initiatives : réduire sa SAU pour accueillir de nouveaux agriculteurs en productions diversifiées.



Le projet de Jonathan est de laisser des surfaces pour permettre l'installation de plusieurs projets agricoles diversifiés et indépendants. Ainsi, Enora va s'installer dans un ancien site agricole sur 6 000 m² de maraîchage biologique en vente directe. Suivra son compagnon Mathieu, qui débute un BPREA et compte s'installer en chèvres laitières avec transformation sur 10 ha. Jonathan a aussi vendu 1 ha à Arnaud, apiculteur, qui cherchait un site où il pourrait implanter ses ruches et un local lui servant de miellerie et point de vente. Enfin, Antoine, le frère de Jonathan compte s'installer progressivement

pour transformer le bœuf déjà produit sur la ferme et mettre en place une production de porc et volailles plein air.

UN LIEN DE CONFIANCE AVEC LES PROPRIÉTAIRES

En tout, Jonathan va céder près de 40 ha de surface à ces porteurs de projet. Pour cela il est allé voir les propriétaires pour négocier des cessions de bail. La relation de confiance qu'il a bâtie lui permet de donner l'accès au foncier à des candidats à l'installation. Chaque porteur de projet s'installera sur sa structure propre, indépendamment de l'exploitation de Jonathan.

Jonathan pratique l'ouverture depuis longtemps : groupe Chambre d'agriculture, échanges avec le lycée de Caulnes, vie associative... C'est pour lui un besoin et un épanouissement. La porte ouverte Innov'Action du 21 juin 2022 lui a permis d'expliquer sa démarche à 150 visiteurs, agriculteurs et élus locaux. Les conseillers spécialisés entreprise-installation, territoire, élevage et agronomie des Chambres d'agriculture de Bretagne étaient également présents pour répondre aux nombreuses questions. ■

Gaëlle Minso

gaelle.minso@bretagne.chambagri.fr

Des projets complémentaires et autonomes

Il a dit

JONATHAN ROULIN

Agriculteur à Plumaugat

«Ce qui me tient à cœur, c'est que chacun trouve sa place dans un territoire vivant. Nos diversités sont des richesses et chacun de mes nouveaux collègues avec sa production peut apporter quelque chose aux autres. On s'entraide, on partage du matériel et aussi un point de vente.

Tout ceci permet de diversifier l'offre de produits locaux. C'est bon pour notre souveraineté alimentaire!»

LES CONSEILLERS EXPERTS DE L'ANTENNE DE DINAN

Anne Laporte, agronomie et cultures bio

Valérie Lavorel, conseillère transmission

Julia Maffre et Julie Mailloux, conseillères entreprise installation

Gaëlle Minso, chargée d'animation territoriale

CHAMBRE D'AGRICULTURE TERRITOIRE DE DINAN

3 Rue de la Tramontane - 22 100 Taden • 02 96 87 48 74

POUR EN SAVOIR PLUS

Les conseillers transmission et installation de la Chambre d'agriculture peuvent répondre à vos questions sur les offres de fermes sur le territoire (Répertoire Départ Installation) et vous informer sur les étapes d'un projet d'installation.

Répertoire Départ Installation

Point accueil installation

Métier

Juridique

DÉROGATION TEMPORAIRE À LA POURSUITE DE CERTAINES ACTIVITÉS AGRICOLES PENDANT LA RETRAITE

La loi permet au retraité de reprendre ou de poursuivre une activité agricole en tant que « chef d'exploitation » dans les productions hors sol et celles affiliées, en fonction du temps de travail. S'il ne bénéficie pas de la retraite progressive, le retraité ne doit pas poursuivre son activité agricole liée à la surface (viande bovine, céréalière, etc.) car le versement de la retraite serait suspendu. La loi prévoit cependant la possibilité d'obtenir une dérogation préfectorale pour bénéficier de la retraite et poursuivre une activité agricole sur du foncier ou des cultures spécialisées. L'autorisation peut être accordée pour une durée ne pouvant excéder 2 ans (éventuellement renouvelable).

L'IMPOSSIBILITÉ DE CÉDER

La demande doit être adressée à la DDTM et être motivée par l'impossibilité

de céder, par exemple dans les cas suivants : l'absence d'acquéreur malgré les offres de cessions, l'impossibilité actuelle du repreneur à assurer la reprise, l'impossibilité de cession en raison d'une indivision, l'existence d'une procédure contentieuse suite à un refus de transmission du bail au conjoint ou à un des descendants ou enfin dans le cas où le prix d'achat ou le fermage proposé par le candidat ne répond pas aux « conditions normales du marché ».

Pour être recevable, la demande doit être accompagnée de tous documents attestant la réalité des motifs qui empêchent la cession. ■

Olivier Guiguen

olivier.guiguen@bretagne.chambagri.fr



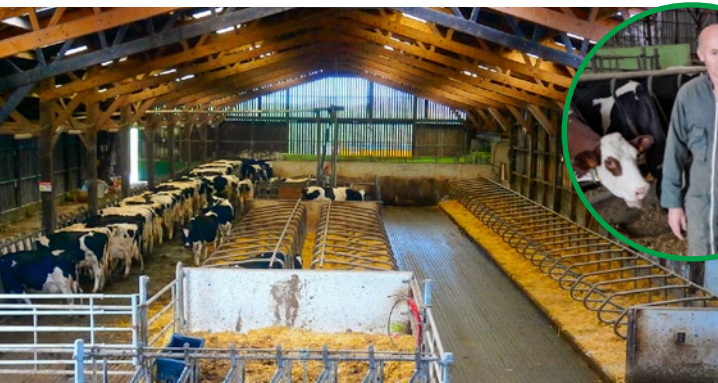
Photo Federico Respini, Unsplash



POUR ALLER PLUS LOIN :

Découvrez notre **activité juridique** en agriculture sur

chambres-agriculture-bretagne.fr



Alain est venu l'an passé et il ne le regrette pas !

LA QUINZAINE DE L'INSTALLATION

Alain Prido, producteur laitier en Côtes-d'Armor, avait le projet de transmettre son exploitation. Il a commencé des démarches. Il a suivi deux formations sur la fiscalité et l'évaluation organisées par les Chambres d'agriculture. Il a participé aussi au forum qui a eu lieu à Kergloff en novembre 2021.

« Ça vaut le coup d'y aller, vous échangez en petit groupe avec des porteurs de projet et d'autres cédants, ce qui est très porteur. Quand vous décidez d'arrêter et de chercher un repreneur, il faut s'intéresser à tous les moyens de communication qu'on vous propose.

De plus, on a toujours des questions. Là-bas, j'ai rencontré un couple qui souhaitait s'installer... Ma ferme n'était pas exactement ce qui collait à leur projet. Suite à notre rencontre à Kergloff, ils sont venus plusieurs fois visiter ma ferme. Leur projet a évolué et je suis

resté ouvert vis-à-vis d'eux. Aujourd'hui, ils font une étude économique. Rien n'est encore fait, mais on avance. » ■

Valérie Lavorel

valerie.lavorel@bretagne.chambagri.fr

DES RENDEZ-VOUS POUR TRANSMETTRE ET INSTALLER

Cet événement est ouvert aux agriculteurs qui souhaitent transmettre et aux candidats à l'installation en recherche de foncier. Il est organisé par les Chambres d'agriculture de Bretagne et les 25 partenaires du Réseau Transmission en Bretagne.

RENDEZ-VOUS DE 10 H 30 À 16 H 30 :

- le 25/11 à Saint-Allouestre (56)
- et le 02/12 à Saint-Brandan (22)

+ 4 WEBCONFÉRENCES DE 13 H 15 À 14 H :

- le 22/11 les étapes de la transmission,
- le 24/11 faciliter la reprise du foncier,
- le 29/11 perspectives de l'installation/transmission pour la filière porcine,
- le 01/12 le juste prix d'une ferme



transmission-en-agriculture.com



Photo: Caroline Jacob, Chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Formation SE PRÉPARER À TRAVAILLER EN COUPLE

Certains jeunes bâtissent un projet d'installation en couple et, pour s'y préparer, suivent la formation «travailler en couple». C'est un temps d'échange et de partage d'expériences, avec un témoignage concret, qui permet de prendre du recul et de se projeter dans le temps.

LES SPÉCIFICITÉS DU TRAVAIL EN COUPLE

Travailler en couple permet de partager ses valeurs, ses idées, un projet de vie. C'est la possibilité de passer du temps et de prendre des décisions ensemble et de bénéficier d'un soutien mutuel.

Avant de se lancer, des craintes peuvent néanmoins surgir. N'y a-t-il pas un risque de perdre son individualité? Chacun trouvera-t-il sa place? Comment ne pas s'enfermer dans le travail? Comment limiter l'impact de la vie professionnelle sur la vie privée? Comment éviter que les divergences professionnelles ne résonnent dans le couple? Le groupe propose alors des pistes de solution.

BIEN VIVRE SON MÉTIER EN COUPLE

Dès l'émergence du projet, il est important d'échanger sur ses aspirations et de bien définir le projet d'entreprise. Le couple se met ensuite d'accord sur un fonctionnement : rôles, responsabilités de chacun, organisation du travail. Au quotidien, il est important de se faire confiance. La communication est un élément essentiel de réussite dans ce contexte : être à l'écoute de l'autre, être clair dans ses besoins et ses demandes, éviter les non-dits. Il faudra aussi réguler les tensions pour limiter leur impact, à la ferme et à la maison. Des crises pourront survenir, ce sera normal, mais il faudra les traiter sans délai. ■

Agnès Jouin

agnes.jouin@bretagne.chambagri.fr

PROCHAINE FORMATION « TRAVAILLER EN COUPLE »

CÔTES-D'ARMOR :

18/11 et 01/12/2022

FINISTÈRE :

15/05 et 02/06/2023

formation-agriculteurs.com



Photo: Greta Arday, Unsplash

Parlons-en CROIRE OU NE PAS CROIRE NOTRE VOIX INTÉRIEURE

Anne s'est installée il y a une dizaine d'années. Elle a dû se battre pour trouver du foncier et créer son entreprise, d'autant plus en tant que femme. Elle a réussi à monter son exploitation sur un lieu qu'elle apprécie. Aujourd'hui elle est épuisée.

NOTRE VOIX INTÉRIEURE...

Anne ressent une grosse fatigue. Elle n'a plus de goût à travailler. Tout l'irrite. Au moindre grain de sable qui se glisse dans les rouages, elle se met à pleurer. Une petite voix intérieure lui dit «sois forte, tu vas y arriver toute seule, tu l'as bien fait jusqu'à présent». À un moment donné, elle prend conscience que ce message nuit à sa santé mentale et physique. Elle finit par accepter de demander de l'aide.

... DOIT-ON LA CROIRE ?

Cette voix qu'Anne entend, c'est ce que nous appelons une croyance. La croyance est le fait de tenir une chose pour vraie. Certaines croyances favorisent l'estime de soi. Elles naissent à la suite d'expériences heureuses. Mais il existe aussi des croyances limitantes dont il faut se défaire. Pour

Anne c'est le message «tu peux le faire seule!». La croyance limitante n'est ni vraie ni fondée. Prendre conscience de son dialogue intérieur, apprendre à se dire des paroles d'encouragement sont des pistes pour passer d'une croyance limitante à une croyance aidante. ■

Marie Sellin

marie.sellin@bretagne.chambagri.fr

FORMATION «CONTINUER OU SE RECONVERTIR»

MORBIHAN :

29/11 au 1/12/2022 et 12/01/2023

ILLE-ET-VILAINE :

22 au 24/11 et 15/12/2022

formation-agriculteurs.com
56 et 35

FINISTÈRE :

14 au 16/11 et 08/12/2022

CÔTES-D'ARMOR :

21 au 23/02 et 21/03/2023

formation-agriculteurs.com
22 et 29

Les chroniques «Parlons-en» sont écrites à partir de faits évoqués par des agriculteurs et des agricultrices dont nous changeons les prénoms.



Bruno Durand pratique le désherbage mécanique des maïs en toute confiance

Le Gaec s'est engagé dans une « mesure agro-environnementale Système d'élevage » avec moins de 28 % de maïs dans la surface fourragère et plus de 55 % d'herbe et réduction de l'utilisation des produits phytos. L'objectif des éleveurs est de se donner un nouveau défi technique : « L'apparition de Ray grass italien résistant aux herbicides nous a incités à trouver des solutions durables. Les expériences de désherbage mécanique des voisins bio ou des collègues de groupes techniques et l'appui financier du bassin versant, nous ont motivés à rejoindre l'aventure DéshMéca. »

Les Chambres d'agriculture de Bretagne accompagnent le GAEC depuis quatre ans. En 2022, avant la levée et un binage au stade huit à dix feuilles, 100 % de parcelles en maïs ont eu un passage de herse étrille. Au stade

deux feuilles, 30 % sont passés une deuxième fois à la herse étrille. Au stade huit feuilles, trois hectares ont été conduits uniquement en mécanique avec un passage à l'aveugle et un binage.

UN IFT DIVISÉ PAR 2

Bruno et Rémi sont satisfaits des résultats : « L'IFT (indice de fréquence de traitement) a diminué de moitié en 4 ans. L'application de pré-levée a disparu. Une application avec un anti-dicot et anti-graminées est réalisée en un passage et à demi-dose. Un rattrapage spécifique contre le liseron a lieu sur un tiers de la surface de maïs en 2022. Le surcoût du désherbage mécanique n'est pas tout à fait compensé par l'économie financière sur les produits phytos mais le binage est favorable au rendement du maïs. Il existe donc une plus-value agronomique. »

Trouver des solutions techniques aux résistances

LE CONSEIL DÉSHÉRBAGE MÉCANIQUE

« Le suivi de parcelles rassure et permet d'aller plus loin »

Bruno Durand et Rémi Brégère, associés du Gaec de Catillan à Maxent (35), pratiquent le désherbage mécanique sur maïs depuis 2018 et apprécient l'accompagnement des Chambres d'agriculture. Il leur permet d'aller de plus en plus loin et d'oser davantage chaque année.

LES + DU SUIVI INDIVIDUEL

Bruno a particulièrement bien apprécié l'accompagnement individuel au désherbage mécanique : « J'ai appris à mieux mesurer l'importance du travail du sol avant et le soin à apporter lors du semis. J'ai également gagné en confiance dans le réglage des différents outils. Le passage régulier du conseiller sur les parcelles a permis de déclencher les interventions au bon moment. »

Les deux associés sont satisfaits de ce service avec de belles expériences de réglage et l'utilisation de la herse étrille pour un bon résultat. « Avoir un suivi de parcelles rassure et permet d'échanger, de tester ensemble et de choisir la meilleure décision. Il reste maintenant à consolider ces savoir-faire sur 2023. » ■

Propos recueillis par Françoise Roger
francoise.roger@bretagne.chambagri.fr

Parole d'expert

FRANÇOISE ROGER

Conseillère

en Agriculture biologique



«Certains captages d'eau de surface en Bretagne présentent des concentrations élevées en résidus de produits phytosanitaires, rendant parfois difficile l'approvisionnement en eau potable du réseau. Les produits les plus identifiés sont les herbicides et particulièrement ceux du maïs. Une des solutions pour améliorer la qualité des eaux est de réduire l'utilisation des herbicides au profit du désherbage mécanique.

Pour promouvoir cette technique auprès des agriculteurs, 43 conseillers des Chambres d'agriculture de Bretagne agissent sur le terrain depuis 2019. Ils accompagnent 246 exploitations en 2022 et assurent le suivi de 529 parcelles. L'objectif principal est de rassurer les agriculteurs et de les amener à prendre les bonnes décisions au bon moment : les soins à apporter au sol au moment du semis, le déclenchement d'un passage d'outils, le décrochage chimique si nécessaire. Ce tutorat permet d'encourager les conducteurs de machines et les agriculteurs à réaliser eux-mêmes le réglage des outils, en particulier herse

étrille, houe rotative et bineuse. Sur plusieurs secteurs, un soutien financier à l'évolution des pratiques est assuré par l'agence de l'eau, les bassins versants ou les conseils départementaux. D'un côté, une aide à l'hectare est versée aux agriculteurs avec un plafond de surface et de temps, et de l'autre le soutien porte sur des journées d'accompagnement par des techniciens. Au niveau des résultats, on observe une réduction de 20 % des IFT et une baisse de 35 % des matières actives utilisées sur les parcelles de maïs suivies entre 2019 et 2021.» ■



POUR ALLER PLUS LOIN

Les Chambres d'agriculture organisent des formations sur le désherbage mécanique pour les techniciens et animateurs des organisations professionnelles agricoles : ETA, Cuma, Coopératives, négociants, Bassins versants...

L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉSHERBAGE MÉCANIQUE

Description
de la formation

Fiche technique
DeshMéca maïs

Fiche technique
DeshMéca céréale



CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

BRETAGNE OUEST

Michèle LEMETAYER | 02 96 79 21 77
michele.lemetayer@bretagne.chambagri.fr

BRETAGNE EST

Marie-Paule TANDÉ | 02 23 48 27 10
marie-paule.tande@bretagne.chambagri.fr

AGROBIOLOGIE

Catherine LE SAINT | 02 96 79 21 66
catherine.lesaint@bretagne.chambagri.fr



VOS FORMATIONS

La sélection
du mois

☞ **22 - Signes des vaches : observer son troupeau avec un œil nouveau**

Améliorer le suivi de son troupeau laitier en maîtrisant les techniques d'observation des animaux

Dolo, en novembre 2022

Ronan Abiven, 06 33 29 14 69

☞ **29 - Organiser le bureau pour en faire un outil de pilotage stratégique**

Identifier des méthodes de classement et des outils qui permettront d'optimiser le temps administratif et travailler sereinement au quotidien

Quimper, le 6 décembre 2022

Hervé Le Goff, 02 98 52 49 38
isabelle.simon@bretagne.chambagri.fr

☞ **35 - Continuer ou se reconvertir**

S'orienter et construire son projet personnel et professionnel

Rennes, le 22 novembre 2022

Nabila Gain Nachi, 06 19 59 75 26
anne.jorre@bretagne.chambagri.fr

☞ **56 - Gérer la transmission de son exploitation (aspects fiscaux et sociaux, évaluations)**

Définir une stratégie de transmission de son exploitation prenant en compte les impacts fiscaux et sociaux et évaluer son exploitation.

Ploërmel et Hennebont, en décembre

Sylvie Lemen, 02 97 74 00 60
sylvie.lemen@bretagne.chambagri.fr

Retrouvez en quelques clics
TOUTES LES FORMATIONS pour vous et vos salariés sur notre site web :

www.formation-agriculteurs.com

GUERRE RUSSE EN UKRAINE

Le début des contrecoups pour les agriculteurs bretons

Après l'entrée en guerre de la Russie en Ukraine, l'escalade des sanctions et contre-sanctions a secoué les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes. Les inquiétudes se sont portées sur le coût de l'aliment, puis — avec le cours des céréales qui se stabilisent — vers l'énergie et les engrais. Un dernier facteur sera déterminant pour la santé économique du secteur : la consommation.

Il y a huit mois débutait le conflit entre l'Ukraine et la Russie. Avec ce recul, on peut réaliser un premier état des lieux des conséquences de l'affrontement et percevoir les défis qui se profilent à l'horizon pour le secteur agricole.

LE COÛT DE L'ALIMENT STABILISÉ ?

Dans un premier temps, la conséquence la plus pénalisante pour l'agriculture bretonne a été l'envolée du prix de l'aliment. C'est un poste de dépenses majeur pour les élevages, en premier lieu en porc et en aviculture. Les chiffres de Cerfrance montrent que l'aliment représentait 61 % du coût de revient en 2021 en porc. Les ordres de grandeur sont similaires en aviculture. Cette inflation avait commencé avant le début du conflit, les marchés se sont alors emballés et les prix des céréales ont battu des records. Le blé cotait aux alentours des 250 €/tonne début 2022 sur Euronext, et il dépassait les 400 €/t en mai ! Ukraine et Russie étant des exportateurs majeurs de céréales sur les marchés mondiaux, les opérateurs craignaient que des difficultés logistiques créent des pénuries. La

situation s'est détendue depuis grâce à une production mondiale en hausse et à un accord entre la Russie et l'Ukraine qui a permis de faciliter l'accès de ces pays aux exportations. À 330 €/tonne mi-septembre, le prix du blé demeure très haut mais s'est stabilisé. Ainsi, on peut s'attendre à ce que les prix de l'aliment restent élevés dans les prochains mois, mais contenus. L'indice Ifip qui mesure le prix de l'aliment porc s'établit à 395 €/tonne en juillet, une hausse de 41 % par rapport à juillet 2021 (280 €/t).

À plus long terme, la question des engrais entre en ligne de compte. Car là aussi, la Russie ainsi que la Biélorussie sont de gros producteurs. Les prix prohibitifs du gaz en Europe ont déjà poussé les fabricants européens d'engrais à réduire leur production. Les agriculteurs, notamment en Europe, sont confrontés à des risques de pénuries et à des prix en très forte hausse. Il est très probable que moins d'engrais seront épanchés, avec pour corollaire des rendements en baisse. Un argument de plus pour penser que les prix de l'aliment risquent de rester soutenus pour un moment.



Photo : Daniele Franchi, Utoplash

La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine a des répercussions sur l'agriculture européenne et bretonne



L'énergie représentait environ 3 % du coût de revient du porc... avant la flambée des prix.

Prix du gaz naturel sur le marché de gros

Moyenne mensuelle des prix PEG en € / MWh observée sur le marché pour des contrats à M+1



L'élévation du prix du gaz ne semble pas avoir de limite

Graphique: Selectra Source: EEX • Source : <https://www.kelwatt.fr/prix/gaz-peg-cours-marche-gros>

«L'ÉNERGIE» DU DÉSESPOIR

L'augmentation du prix du gaz naturel est éloquente : habituellement aux alentours de 20-30 €/MWh en Europe, les cotations ont frôlé les 350 €/MWh et se situent actuellement aux alentours des 220 €/MWh [graph]. Les conséquences de cette multiplication par 10 sont difficilement imaginables, d'autant qu'il s'agit de prix de marché qui mettent du temps avant de se répercuter dans les factures des utilisateurs. Néanmoins, l'agriculture est directement concernée, avec des expositions variables selon les productions. Le hors-sol risque là encore d'être le plus affecté, car le chauffage des bâtiments est une dépense non négligeable. En volaille de chair, l'Itavi estime que le chauffage représentait 2,6 % du coût de production d'un poulet standard en 2019, l'électricité 1,3 %. En porc, l'eau et énergie comptaient en 2021 pour plus de 3 % du coût de production. La forte hausse du prix du gaz et de l'électricité concourt là aussi à augmenter les coûts de production, même si des dispositifs d'aides sont actuellement mis en place par le gouvernement.

Au maillon agricole s'ajoute le maillon industriel. La plupart des entreprises agroalimentaires sont de grosses consommatrices d'énergie, leurs coûts de production vont donc monter en flèche. Étant donné l'état des relations entre l'Occident et la Russie, il y a peu de probabilités que ces prix retrouvent leurs niveaux antérieurs. C'est donc sans doute l'enjeu de ces prochains mois : l'adaptation des chaînes de production à une énergie très onéreuse et rare.

Les consommateurs vont se détourner des produits les plus chers

AUTRES DOMMAGES COLLATÉRAUX

Bien que les exploitations doivent faire face à cette envolée de leurs coûts, leur situation économique reste généralement correcte grâce à une hausse tout aussi importante des prix de vente dans la plupart des productions. En effet, un grand nombre de marchés agricoles sont confrontés à une offre réduite, pour des raisons d'ailleurs sans lien direct avec le conflit en Ukraine.

Cette bonne tenue des prix de vente dépendra cependant d'un facteur : le consommateur. Celui-ci va devoir faire face à un budget de plus en plus serré. En septembre, l'inflation des produits alimentaires atteint déjà 9,9 % sur un an d'après l'Insee. Les Français vont continuer à manger mais vont sans doute privilégier de plus en plus les produits les moins chers. Les difficultés actuelles du bio en sont un symptôme. Les volumes de vente

reculent, l'assortiment en produits bio en grandes surfaces a déjà chuté de 10 % sur un an en juillet 2022. On peut donc s'attendre à ce que les produits à plus forte valeur ajoutée soient pénalisés ces prochains temps. La consommation de viande pourrait aussi être affectée.

Le dernier risque pour le secteur concerne celui de la compétitivité. Jusqu'à présent, l'Europe bénéficiait de prix de l'énergie peu élevés, notamment grâce aux gazoducs la reliant à la Russie. Son énergie coûtera désormais plus cher que dans beaucoup d'autres régions du monde, mettant encore plus à mal une compétitivité déjà fragile. ■

Arnaud Haye

arnaud.haye@bretagne.chambagri.fr



La Russie et l'Ukraine représentent le tiers des exportations mondiales de blé. Photo d'un champ de céréale prise dans la région de Tcherkassy (Ukraine).



L'aviculture dépend du gaz pour chauffer ses bâtiments

POUR EN SAVOIR PLUS



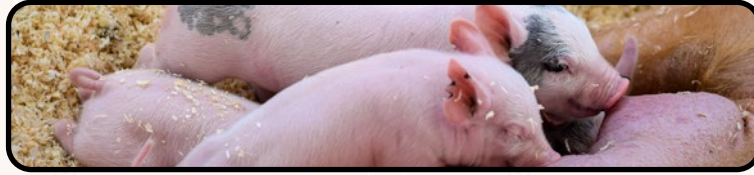
LE BLOG AGRIECO

Pour découvrir des diagnostics de l'étude, des réactions et diaporamas... rendez-vous sur Agriéco, le blog d'actus sur l'économie et l'emploi agricole en Bretagne édité par les Chambres d'agriculture de Bretagne.

blog-eco-bzh.chambres-agriculture.fr

Concilier agriculture & EnR

Les énergies renouvelables - appelées aussi EnR - sont une opportunité d'autonomie aussi bien pour les exploitations agricoles que pour les différents territoires de la Bretagne. L'enjeu est de créer une association vertueuse, en particulier entre les systèmes d'élevages et la production d'énergie à la ferme : notamment le photovoltaïque sur toiture, la méthanisation, le chauffage bois...



Pilotage du dossier :

Régis Le Carluer et Gwenn Guillou (photovoltaïque),
Hervé Gorius et Frédéric Kergourlay (méthanisation),
Laurent Somer (chauffage bois)
et Charlotte Quénard (cadres de référence
photovoltaïque et méthanisation)

Photovoltaïque en toiture

Autoconsommation totale ou vente de surplus ?

Depuis le nouvel arrêté tarifaire d'octobre 2021 (S21), pour les projets compris entre 100 kWc (500 m²) et 500 kWc (2 500 m²), la vente du surplus est valorisée au même montant que celle de l'injection totale (11,07 cts €/kWh). Cette configuration permet à de nombreux agriculteurs de trouver une rentabilité, mais est-ce forcément la bonne option ?

+ LES PLUS



- L'autoconsommation avec vente de surplus améliore **l'autonomie de l'exploitation**. Les situations ne se valent pas toutes : volume et profil de consommation, puissance de l'installation photovoltaïque... Cette configuration doit permettre de faire **baisser le montant de la facture d'électricité entre 20 et 60 %**. La rentabilité dépend de l'autonomie visée - traduite par le Taux d'autoproduction - et elle dépend aussi, bien sûr, du coût du kWh de votre réseau fournisseur.

- La vente de surplus entre dans le cadre de la **diversification d'activité**. Si le taux d'autoproduction (autonomie) est de 20 %, cela signifie que la **vente d'énergie** sur l'ensemble de la production photovoltaïque sera alors de 80 %. Avec une installation de puissance de 200 kWc (1 000 m²), la vente de surplus représentera environ un volume injecté au réseau de 180 000 kWh à 11,07 cts €/kWh soit presque **20 000 €/an de vente d'énergie à EDF**.

- LES MOINS

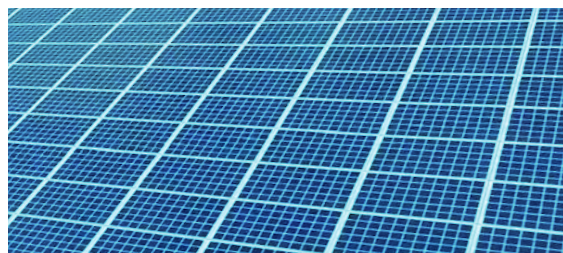


- Les surfaces de bâtiment disponible doivent représenter au moins 500 m² et il faut être vigilant dans le cas des bâtiments rénovés.

- Le contrat de soutirage d'électricité doit être supérieur à 36 kVA. Il faut éviter un contrat supérieur à 36 kVA, car dans le contexte géopolitique actuel le prix du kWh du nouveau contrat va probablement grimper.

- Il faut prendre en compte la capacité du réseau à absorber la puissance d'injection (le coût de raccordement réseau).

- Ces investissements ne sont pas éligibles aux **aides PCAEA 412, réservés aux projets d'autoconsommation totale** : 40 % d'aide, plafonné à 12 000 €.



POUR ALLER PLUS LOIN

CONTACTS :

Gwenn Guillou

gwenn.guillou@bretagne.chambagri.fr

Régis Le Carlier

regis.lecarlier@bretagne.chambagri.fr

L'énergie solaire photovoltaïque sur le site

chambres-agriculture-bretagne.fr



Témoignage de l'EARL du Reposoir

UN PROJET EN AUTOCONSOMMATION TOTALE

L'EARL du Reposoir se compose de deux bâtiments « poules pondeuses plein air » et d'une activité touristique « gîtes et cabanes ». En 2017, un hangar à matériel est construit avec en ligne de mire l'installation de panneaux photovoltaïques : la pente de toit est adaptée à ce projet.

Les conseils de Philippe Carfantan

« L'activité poule pondeuse avec séchage de fientes s'accorde bien avec le photovoltaïque en autoconsommation, la consommation et la production d'électricité se faisant le jour. Le projet déposé en 2018 a abouti en 2019 avec 200 m²

installés pour 36 kWc. La difficulté est de trouver le rapport optimal entre production et consommation. Aujourd'hui, cela permet de produire 23 % de l'électricité consommée à l'année. »

Simplicité et zéro entretien

Le choix de placer les panneaux sur le hangar à matériel évite le problème des poussières créées par les cheminées d'extraction d'air et par le piétinement des poules en plein air. De plus, cela laisse la possibilité de modifier le bâtiment d'élevage en cas d'évolution de la production. Une fois installés, les panneaux, ne demandent aucun entretien : c'est une technologie simple et sans moteur, ce qui réduit le temps de travail et les préoccupations.

Méthanisation agricole

Allier faisabilité et rentabilité

Le parc des unités en fonctionnement permet aujourd'hui de mieux cerner la diversité et les conditions de réussite des projets de méthanisation agricole. Toutefois, la hausse des coûts de l'énergie et les évolutions de conjoncture économique modifient les conditions futures de développement.

Avec le renchérissement du coût de l'énergie, l'autoconsommation du biogaz récupéré au-dessus des fosses pour faire des économies de chauffage est de plus en plus pertinente. En Bretagne, il existe 25 installations de ce type, essentiellement en porcs et en veaux de boucherie. En production laitière, cette méthanisation passive (sans chauffage), est envisagée pour autoconsommer de l'électricité grâce à un petit moteur de cogénération.

VENTE D'ÉLECTRICITÉ, RENTABILITÉ VARIABLE

La cogénération permet de produire de l'électricité et de la chaleur à partir du biogaz. Les 117 unités de 33 à 500 kW bretonnes présentent des rentabilités liées aux facteurs d'échelle. L'analyse des résultats de 57 unités en cogénération (étude Prodiges*) montre ainsi pour les unités inférieures à 140 kW, une marge nette avant impôts de 20 €/MWh (6 k€/an) en moyenne, de 50 €/MWh (81 k€/an) pour les unités entre 140 et 300 kW et de 43 €/MWh (181 k€/an) pour les plus de 300 kW. La variabilité au sein de chaque catégorie est importante. Ce qui est déterminant, c'est la capacité à générer d'autres recettes que la vente d'électricité par la valorisation de la chaleur, les économies d'engrais ou la perception de redevances déchet. La maîtrise des charges d'exploitation est

essentielle. Le coût des substrats représente la charge prépondérante (37 % du total), celui de la maintenance est important (25 %) et celui de l'électricité est loin d'être négligeable (11 %). Au niveau du travail, il faut compter en moyenne 600 heures par an pour une unité inférieure à 140 kWh, 1000 heures entre 140 et 300 kW et 2700 heures au-delà de 300 kW.

VENDE DU BIOMÉTHANE, ATTRACTIF MAIS EXIGEANT

Le biométhane, issu de l'épuration du biogaz, permet une bonne valorisation énergétique et peut être injecté dans le réseau de gaz. Les 56 unités bretonnes concernent des élevages importants avec une forte assise foncière ou de petits collectifs d'agriculteurs. Ils nécessitent des rations plus denses en énergie, avec une part de végétaux ou de déchets agroalimentaires plus forte. Ils sont également plus coûteux à l'investissement : 2,5 millions d'€ pour les plus petits. L'analyse des résultats de 27 unités sur l'année 2020 (Prodige), montre une marge moyenne avant impôts de 31 €/MWh (393 k€/an), avec des facteurs d'échelle moins nets qu'en cogénération. Les charges d'exploitation représentent 60 % du coût de production. Le coût des substrats reste prépondérant (40 % en moyenne et 50 % pour les plus grosses). Les frais de maintenance sont assez

faibles (13 % en moyenne) du fait de la jeunesse du parc. L'électricité est aussi un poste important : 15 % en moyenne et 19 % pour les plus petites. Au niveau du temps de travail, les unités inférieures à 120 Nm³/h affichent en moyenne 1700 h/an contre 3500 h/an pour les capacités supérieures. Avec l'évolution de la conjoncture, les charges ont fortement augmenté sans que le tarif d'achat évolue en proportion, ce qui réduit d'autant la marge nette. Les coûts d'investissement étant en hausse, les projets, aujourd'hui moins aidés, rencontrent de ce fait davantage de difficultés à boucler leurs business plan, notamment les plus petits, jusqu'ici assez fréquents en Bretagne.



POUR ALLER PLUS LOIN

PRODIGE :

Analyse technico-économique de 84 unités de méthanisation agricole, Ademe APCA 2022



CONTACTS :

Anne-Sophie Langlois

anne-sophie.langlois@bretagne.chambagri.fr

Hervé Gorius

herve.gorius@bretagne.chambagri.fr



Yohann Bernard est agriculteur à Trévon dans les Côtes-d'Armor

À L'EARL BERNARD, L'AUTOCONSOMMATION DU BIOGAZ EST PERTINENTE

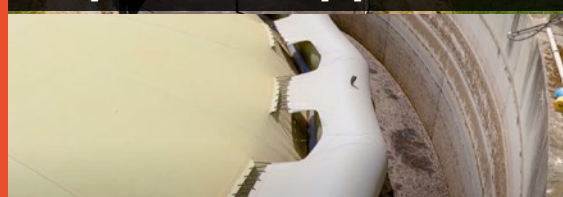
Le biogaz capté par la couverture flottante (méthanisation passive) a couvert 60 % des besoins en chauffage des 1300 places de post-sevrage et de 10 places de maternité et, en préchauffage, de 42 autres places de maternité. Avec un coût de 0,20 €/kWh électrique en 2023, le temps de retour sur investissement - aides à l'investissement et équipements de chauffage eau chaude inclus - est de moins de trois ans par rapport à une facture initiale tout électrique. Le dispositif est optimisé grâce à la configuration de la fosse semi-enterrée (1200 m³), aux apports réguliers de lisier d'engraissement et à un suivi quotidien.



**RETROUVEZ
CE TÉMOIGNAGE
EN VIDÉO**



L'exploitation et ses équipements



Une couverture flottante assure la méthanisation passive

Chauffage bois

Maîtriser les coûts sans impacter le temps de travail

Outre des économies importantes par rapport à l'électricité ou au propane, le bois constitue une opportunité pour repenser la gestion du renouvellement de l'air dans les bâtiments et améliorer les indices techniques de l'élevage ainsi que le bien-être animal. Comme source d'énergies renouvelables, il contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'élevage.

Contrairement à l'électricité, le prix du bois acheté à une entreprise extérieure est stable au fil des ans. Il se situe autour de 100 € la tonne, soit 3 cts €/kWh. Le coût de revient de la plaquette bocagère autoproduite se situe, elle, à environ 1,5 cts €/kWh. En comparaison, le propane coûte 6 cts €/kWh et l'électricité peut atteindre 25 à 30 cts €/kWh!

Des économies importantes, un investissement conséquent

le bois de son exploitation. Le coût est certes plus élevé que de la plaquette bocagère (100 €/t contre 50 €/t pour la plaquette produite sur l'exploitation), mais le bilan financier reste positif.

La production de plaquette bocagère sur l'exploitation est particulièrement intéressante d'un point de vue économique puisqu'on divise le coût du combustible par deux. Confiés à une ETA, les chantiers (élagage, débardage, broyage) ne demandent quasiment pas d'implication de l'éleveur, ce qui lui permet de se concentrer sur l'activité d'élevage.

APPROVISIONNEMENT EXTERNE OU AUTOPRODUCTION

L'achat extérieur de bois décharge l'éleveur de la contrainte de transformer

Comparaison des charges énergétiques, propane et bois, pour un élevage avicole et un élevage porcin

Production	Consommation actuelle (chauffage)	Coût énergétique	Consommation équivalent bois	Coût équivalent bois
Poulailler 2000 m ²	20 t de propane	16 000 €/an	75 t de bois	7 500 €/an
300 truies naisseur-engraisseur	200 000 kWh/an	24 000 €/an	55 t de bois	5 500 €/an

Le propane est estimé à 800 €/t, l'électricité à 0,12 cts €/kWh. Le bois acheté à un prestataire externe est à 100 €/t.



Le miscanthus est une culture pérenne simple et peu coûteuse

LE MISCANTHUS

Pour compléter l'approvisionnement, la production de miscanthus, une culture herbacée pérenne, est particulièrement simple et peu coûteuse (35 €/tonne). Vers mars-avril, une fois l'implantation réalisée, la récolte à l'ensileuse devient la seule intervention à effectuer sur la parcelle. Le volume de combustible est important vu sa faible densité (130 kg/m³ au lieu de 250 kg/m³). ■

Contact : Laurent Somer

laurent.somer@bretagne.chambagri.fr



Photo: Sykes, Unsplash

Le bocage est une source d'énergie.



La chaudière à bois

Témoignage

LE CHAUFFAGE AU BOIS, CE N'EST PAS CHRONOPHAGE!

Jean-Charles et Émilie Cantin exploitent un élevage naisseur-engraisseur de 300 truies à Lamballe-Armor. «Le chauffage est à eau chaude depuis la rénovation du bâtiment truies en 2012. Des plaques chauffantes et des aérothermes distribuent la chaleur dans les bâtiments. L'impact sur le temps de travail est très limité : on vérifie une fois par jour la pression des circuits et le niveau de bois dans le silo d'approvisionnement. La vidange du cendrier doit être réalisée

tous les 4-5 jours, cela prend dix minutes. Du bois doit être ajouté dans le silo d'approvisionnement tous les 1015 jours en fonction de la saison, cela prend une heure. Le chauffage au bois n'est donc pas chronophage!»

RETROUVEZ CE TÉMOIGNAGE EN VIDÉO



Chambres d'agriculture de Bretagne

Concilier agriculture et production d'énergie à la ferme

La contribution des exploitations agricoles au défi de la transition énergétique et de la neutralité carbone est une réelle opportunité. Les filières agricoles sont face à deux enjeux de souveraineté : l'alimentation et l'énergie. Ils peuvent être contradictoires, car ces deux activités doivent partager la ressource foncière. Face aux risques de dérive, les Chambres d'agriculture de Bretagne ont souhaité contribuer à la réflexion au travers de deux cadres de référence, l'un sur le photovoltaïque, l'autre sur la méthanisation.



La Bretagne s'affirme comme une terre d'élevage.



LE PHOTOVOLTAÏQUE AU SERVICE DES AGRICULTEURS

Les grandes toitures dans les exploitations représentent un potentiel de production d'électricité important. Ces installations sont prioritaires. Pourtant, les centrales au sol sont plus faciles à mettre en œuvre et surtout plus rentables. Le risque de détourner le foncier agricole de sa fonction alimentaire s'est donc posé dès les prémices du développement de cette filière. De plus, ces projets au sol sont portés quasi systématiquement par des développeurs de projets d'énergie. Ils ne génèrent donc que peu de retombées économiques locales. La position des Chambres d'agriculture de Bretagne face à cette problématique n'a pas varié : elle est en désaccord total avec l'implantation de panneaux solaires sur des terres qui sont ou pourraient être aptes à l'agriculture.

Plus récemment, la notion d'agrivoltaïsme a fait son apparition. Elle n'est aujourd'hui ni définie ni encadrée. Ainsi, il n'y a aucune garantie sur la non-dégradation de la production agricole, sur sa pérennité ou encore sur la répartition équitable des revenus. En l'état, les Chambres d'agriculture de Bretagne ont donc une position défavorable à ce type de projet et espèrent la faire évoluer grâce à une réglementation adaptée.

UNE MÉTHANISATION ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE D'EXPLOITATIONS

La méthanisation est intéressante pour les transitions énergétiques, agroécologiques et vers une économie circulaire. Toutefois, les Chambres d'agriculture de Bretagne ont souhaité mettre en évidence deux points de vigilance dans son cadre de référence : ne pas développer la méthanisation au détriment des filières alimentaires et conserver la valeur ajoutée économique et environnementale dans les territoires ruraux. Pour y répondre, elle met en avant les conditions de réussite d'un projet de méthanisation agricole :

- Adapter le projet à l'exploitation et non l'inverse

- Se former pour maîtriser son projet : compétences techniques, économiques et agronomiques, sécurité des personnes et maîtrise des risques environnementaux
- Choisir des entreprises compétentes pour la conception et le suivi (certification Qualiméthà)
- Ancrer son projet de méthanisation dans son territoire avec un impératif : ne pas concourir à la surenchère foncière
- Procéder à une indispensable concertation locale et choisir le site avec soin
- Maîtriser les capitaux et la gouvernance

DÉBAT SUR L'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le gouvernement souhaite raccourcir la durée de l'instruction et des consultations. « L'intérêt majeur » du photovoltaïque au sol demande de libérer le foncier sans enjeux environnementaux : la pression sur les terres agricoles va s'accroître. Enfin, pour favoriser leur acceptabilité, il pourrait être créé un « partage territorial de la valeur des EnR » avec les résidents.



POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACT :

Charlotte Quénart

charlotte.quenard@bretagne.chambagri.fr

Dossier en ligne
« Produire des énergies renouvelables »

www.agriculture-collectivites.bzh



La fin des formulaires papier

Guichet unique

LES FORMALITÉS 100 % DÉMATÉRIALISÉES

À partir du premier janvier 2023, il sera mis en place par l'Etat français un guichet unique électronique pour toutes vos formalités d'entreprise. Voici ce qui va changer...

Avec un double objectif de simplification et de modernisation, le Gouvernement met en place un guichet unique et mutualisé pour toutes les formalités des entreprises françaises. Cette nouveauté concerne donc l'ensemble des entreprises agricoles bretonnes.

Jusqu'à présent, vous réalisiez vos formalités administratives — création d'entreprise, modification et cessation — auprès des Centres de Formalités des Entreprises (CFE) des Chambres d'agriculture, par l'intermédiaire de formulaires papier. À partir du premier janvier 2023, vous pourrez accéder à toutes ces démarches administratives directement sur :

www.formalites.entreprises.gouv.fr

Sur ce site, vous pourrez :

- Réaliser vos formalités de création, modification et cessation d'activités, quelle que soit la forme juridique de votre entreprise
- Renseigner les informations et déposer les pièces de dossiers complémentaires demandées par les autorités compétentes : Insee, greffe, Mutualité Sociale Agricole, services des impôts
- Suivre l'état d'avancement du traitement de votre demande grâce à un tableau de bord.

Même dans cette démarche de dématérialisation, les Chambres d'agriculture de Bretagne resteront à vos côtés. Pour toute interrogation sur ce nouveau guichet unique, **contactez-nous!**

Chefs d'entreprise, entrepreneurs,

formalites.entreprises.gouv.fr

Un site unique et une assistance en ligne et de proximité pour effectuer les formalités de votre entreprise.

Tout simplement.

CHAMBRES D'AGRICULTURE BRETAGNE

POUR VOUS AIDER ET RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

CÔTES-D'ARMOR
02 96 79 21 54
cfe22@bretagne.chambagri.fr

FINISTÈRE
02 98 52 49 98
cfe29@bretagne.chambagri.fr

ILLE-ET-VILAINE
02 23 48 25 90
cfe35@bretagne.chambagri.fr

MORBIHAN
02 97 46 22 05
cfe56@bretagne.chambagri.fr



À partir du 1^{er} janvier, vous devrez faire en ligne toutes vos formalités administratives : création d'entreprise, modification et cessation.



La plantation de l'échalote est faite manuellement.

Travail

RÉDUIRE LES PHYTOS NE REND PAS LE TRAVAIL PLUS PÉNIBLE

Une évaluation a permis de montrer que la pénibilité du travail n'augmentait pas avec la réduction des produits phytosanitaires. Cette notion de pénibilité recouvre toutefois une réalité très différente suivant les filières.

Cette évaluation, réalisée à partir de l'enregistrement des itinéraires techniques, a identifié **six facteurs de pénibilité** physique : l'exposition aux agents chimiques lors des traitements phytosanitaires, les risques au titre de l'environnement agressif (température, pluie, vent, bruit), les vibrations pouvant se propager à une partie ou à l'ensemble du corps, les postures à risques pouvant entraîner des troubles musculo-squelettiques, la manutention de charges lourdes ou les gestes de traction et la répétition de gestes techniques avec une cadence élevée.

L'étude s'est intéressée d'une part à la pénibilité globale des systèmes de culture — proportion de la charge de travail passée dans des conditions pénibles — et d'autre part, au temps d'exposition de l'opérateur à chaque facteur de pénibilité.

La proportion de temps passé en conditions pénibles est **réduite dans tous les systèmes de culture peu consommateurs de produits phytosanitaires** par rapport aux systèmes de référence

[fig.1]. Cette réduction de la pénibilité globale varie entre les filières : -9 % en grandes cultures, -2 % en légumes de plein champ et -11 % en maraîchage. Par contre, toutes les filières ne sont pas égales en termes de pénibilité **[fig.2]**. En maraîchage, l'opérateur passe les deux tiers de son temps de travail en conditions pénibles alors que dans les filières grandes cultures et légumes de plein champ, c'est l'inverse. Ces situations s'expliquent par les nombreuses opérations culturales réalisées manuellement en maraîchage, très consommatrices en temps de travail.

DES DIFFÉRENCES ENTRE LES FILIÈRES

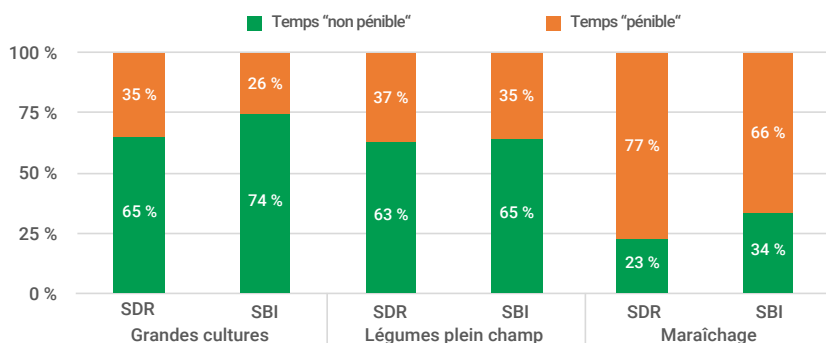
En grandes cultures, l'agriculteur est confronté à 3 des 6 facteurs étudiés : les vibrations, l'exposition aux agents chimiques et les risques au titre de l'environnement agressif. En revanche, dans les systèmes légumiers et maraîchers, la pénibilité physique est principalement engendrée par des postures à risques, la répétition des gestes et la manutention de charges, avec près de la moitié du temps de travail dans ces conditions.

À L'ORIGINE DE CETTE ÉVALUATION

Depuis 2018, les stations expérimentales des Chambres d'agriculture de Bretagne et de ses partenaires testent des systèmes de culture réduisant fortement le recours aux produits phytosanitaires, de -50 à -75 % de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT), qui correspond au nombre de doses de produits phytosanitaires appliqués par ha pendant une campagne culturale.

Dans le Morbihan, la station de Kerguéhenec expérimente des systèmes économes en produits phytosanitaires pour la filière « grandes cultures », tandis que la station d'Auray est spécialisée sur le maraîchage diversifié. Dans le nord des Côtes-d'Armor, les stations du Caté, à Saint-Pol-de-Léon, et Terres d'essai, à Pleumeur-Gautier, conduisent des projets portant sur la filière légumes frais de plein champ. Ces projets, financés dans le cadre du dispositif Dephy Expé du plan Écophyto II+, permettent d'évaluer l'impact de la réduction des produits phytosanitaires sur les performances économiques, environnementales et sociales des systèmes de culture.

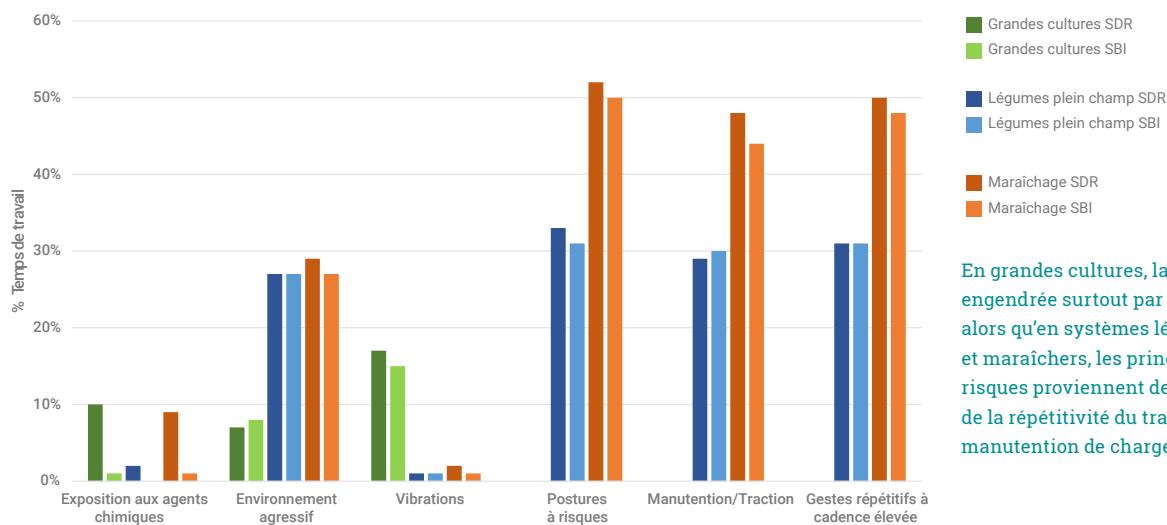
Figure 1 : proportion de la charge de travail passée en conditions pénibles dans les systèmes de référence (SDR) et dans les systèmes diminuant le recours aux produits phytosanitaires (SBI).



Quelle que soit la filière, la pénibilité globale est réduite dans les conduites à bas intrants phytosanitaires.

L'évaluation de la dimension travail dans les trois projets Dephy Expé en filières grandes cultures, légumes frais de plein champ et maraîchage diversifié semble montrer une amélioration des conditions de travail dans les systèmes peu consommateurs en intrants phytosanitaires.

Figure 2 : temps d'exposition à chaque facteur de pénibilité dans les systèmes de référence (SDR) et dans les systèmes peu consommateurs en pesticides (SBI) en filière grandes cultures (en vert), légumes de plein champ (en bleu) et maraîchage (en orange).



En grandes cultures, la pénibilité est engendrée surtout par les vibrations, alors qu'en systèmes légumiers et maraîchers, les principaux risques proviennent des postures, de la répétitivité du travail et de la manutention de charges lourdes.

Les différences de temps d'exposition dans les systèmes peu consommateurs en produits phytos résultent en réalité d'une concentration des conditions pénibles de travail sur quelques interventions chronophages, le désherbage manuel par exemple.

Le travail réalisé a permis de mettre en lumière les différences entre les filières en termes de temps d'exposition et de causes de la pénibilité. Ces résultats seront remobilisés en 2023 pour l'évaluation finale des projets.

Dans un souci de simplification, l'étude s'est pour l'instant limitée à la pénibilité physique sans hiérarchiser les facteurs. D'autres aspects du travail comme la charge mentale, le stress ou encore la perception de la pénibilité physique seront à appréhender pour compléter cette première approche de l'impact de la réduction des produits phytosanitaires sur le travail des agriculteurs. ■

Louise Astié

louise.astie@bretagne.chambagri.fr



La station d'Auray étudie les solutions robotisées pour réduire la pénibilité du travail en milieu maraîcher. En photo, des démonstrations à l'occasion de la porte ouverte de septembre 2022.

À AURAY, RÉDUIRE LA PÉNIBILITÉ EN MARAÎCHAGE

La filière légumière constitue le second domaine d'activité agricole le plus touché par les troubles musculo-squelettiques, après la viticulture. Ils touchent près de 9 maraîchers sur 10. Le marché de l'innovation voit apparaître de nouvelles technologies telles que les robots ou les assistants électriques qui pourraient améliorer les conditions de travail des maraîchers. La station expérimentale des Chambres d'agriculture de Bretagne d'Auray travaille sur la thématique de la pénibilité depuis 2015 en partenariat avec la MSA. Dans le cadre d'un appel à projets Casdar (2022-2026), la station met en place le projet Assistant qui va permettre l'évaluation d'un robot et de quatre assistants électriques sur les opérations culturales définies comme étant les plus pénibles en maraîchage. Le projet a pour objectif d'évaluer les résultats technico-économiques de l'utilisation des assistants et robots et d'évaluer précisément la pénibilité physique et mentale à l'aide de capteurs connectés.

POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez en vidéo l'utilisation d'un robot désherbeur testé à la station d'Auray





Passage de rotoétrille en pré-levée sur céréales pour détruire les adventices en cours de germination.

GESTION DES ADVENDICES

Actionner tous les leviers possibles

On fait le point sur les adventices des céréales : les reconnaître, combiner le désherbage mécanique avec un désherbage par traitements chimiques...

Pour mettre en œuvre une stratégie efficace de lutte contre les adventices dans les céréales, il est important de bien les identifier. Les graminées les plus problématiques et assez fréquemment rencontrées sont le ray-grass, le vulpin selon les secteurs et la folle avoine. Parmi les dicotylédones préjudiciables, citons le gaillard gratteron ainsi que la fumeterre... À cela s'ajoutent les vivaces comme les chardons et rumex.

Le traitement chimique montre ses limites dans certains cas, avec l'apparition de résistances telles que le ray-grass ou le séneçon... Il est donc indispensable d'activer des leviers agronomiques en amont. Une réduction de la pression adventice de 50 % est possible en combinant plusieurs de ces leviers agronomiques. Les principaux moyens d'agir consistent à **diversifier les cultures** dans la rotation pour casser le cycle des adventices, éviter de ressemer les graines d'adventices produites en récupérant les **menues pailles à la récolte**, détruire le stock semencier en **déchaumant tout de suite après la récolte** pour profiter de l'humidité résiduelle et en décalant

la date de semis, puis **réaliser des faux semis**. Ainsi, dans le cas de forte infestation de graminées, il faut semer un peu plus tard - début novembre à l'est de la Bretagne et mi-novembre plus à l'ouest - pour réaliser un faux semis avant. Enfin, **labourer tous les 3 ou 4 ans** permet de mieux gérer les graminées.

LE BON MOMENT POUR LE DÉSHERBAGE MÉCANIQUE

Pour mettre en œuvre ces techniques, quelques conditions préalables sont à respecter : peu de résidus du précédent en surface (labour ou passages d'outils à disques), absence d'ornières dans la parcelle, peu de cailloux...

Sur céréales, afin de détruire les adventices en cours de germination, les passages de herse étrille, houe rotative, roto étrille, peuvent démarrer en **post-semis/pré-levée**. Attention, ce passage est délicat. Les adventices des céréales sont souvent peu nombreuses à ce moment-là, l'intérêt est donc limité. **En post-levée**, il est conseillé d'attendre le stade trois feuilles de la céréale pour intervenir avec ces outils sur des adventices jeunes. Afin de limiter les pertes,

il est nécessaire d'adapter la vitesse d'avancement et pour la herse étrille : l'agressivité des dents, ainsi que la profondeur de travail. Des interventions sont possibles pendant le tallage jusqu'à début montaison, avec des réglages plus agressifs.

Les suivis réalisés dans le cadre de l'action Desh Méca sur céréales montrent une efficacité d'environ 35 % sur les dicotylédones jeunes. Cette réduction, ajoutée à celle des leviers agronomiques, permet de rendre la pression des adventices supportable pour la culture. Toutefois, sur graminées et vivaces, l'efficacité de ces outils est quasi nulle. De plus, les situations météo en automne et hiver limitent les possibilités d'intervenir conditions optimales. L'efficacité peut alors être franchement insuffisante sur des adventices déjà développées. Il reste ensuite la possibilité de biner **au cours de la montaison**. Pour cela, il faut avoir le matériel adapté à l'écartement entre les rangs.

STRATÉGIE DE DÉSHÉRBAGE CHIMIQUE

La pratique d'une **stratégie d'automne en pré-levée ou en post-levée précoce** est très courante sur l'orge. Elle est revenue en force ces dernières années sur blé et triticale pour lutter contre les phénomènes de résistance des ray-grass en particulier. Ainsi **prosulfocarbe**, **flufénacet**, **chlortoluron**, **pendiméthaline** associés au **diflufenicanil** ou l'**isoxaben**, sont des substances actives très utilisées dans les programmes de désherbage des céréales à l'automne. Leur utilisation s'accompagne de règles strictes.

Pour le **prosulfocarbe**, une seule application suffit sans fractionnement. Les buses anti-dérives sont obligatoires. Les distances par rapport aux cultures non-cibles doivent être respectées [voir encart].

Le **chlortoluron** est interdit sur parcelles drainées. Il faut utiliser des variétés tolérantes, sinon limiter la dose à 500 g/ha. En ce qui concerne le **pendiméthaline** et le **flufénacet**, il faut bien enterrer les graines (3 cm) et faire attention aux sols filtrants. Les fortes pluies après application provoquent des phytotoxicités de positionnement.

À l'automne, une application ciblée permet de gérer les ray-grass en cas de faible pression. Un rattrapage au printemps complète le programme en fonction de la flore présente. En cas de forte infestation de ray-grass résistant aux désherbants utilisés en sortie d'hiver, il est recommandé de réaliser deux applications en programme à l'automne : en pré-levée puis, pour plus d'efficacité, en post-levée précoce (1-2 feuilles). Les interventions à trois feuilles sont possibles, mais moins efficaces. Dans ce cas les IFT* sont élevés (souvent supérieurs à 2) et les coûts augmentent significativement, passant la barre des 70 à 90 €/ha voire plus. Il vaut donc mieux éviter de se trouver dans cette situation. Pour cela, il est indispensable de combiner au moins deux leviers agronomiques.

Sur blé et triticale, le **désherbage en sortie hiver** permet de cibler les interventions en fonction de la flore présente. Une spécialité à spectre large, souvent à base de **sulfonylurées**, est associée à des

substances actives spécifiques comme le **florasulame**, le **fluroxypyr** pour gérer le gaillet par exemple ou l'**halauxifène** contre la fumeterre. Souvent moins coûteuses en IFT et en €/ha, ces solutions sont inefficaces en cas de ray-grass résistants. Cette technique n'est pas utilisable sur orge, les **sulfonylurées** n'étant pas sélectives de la culture. Le désherbage de l'orge est donc essentiellement réalisé à l'automne.

Un **rattrapage courant montaison** contre les levées tardives de folle avoine est possible sur blé, triticale et orge avec le **pinoxaden** par exemple. Cette substance active a le même mode d'action que les **sulfonylurées** et elle est donc inefficace en cas de présence de résistance. ■

Philippe Lannuzel
philippe.lannuzel@bretagne.chambagri.fr

RÈGLES DE VIGILANCE POUR L'EMPLOI DE PROSULFOCARBE

Avec Quali-cible, vous accédez en 3 clics, aux principales conditions d'emploi des herbicides à base de prosulfocarbe et de S-métolachlore. Vous pourrez connaître la situation de vos parcelles par rapport aux cultures non cibles.

quali-cible.syngenta.fr



Un travail superficiel du sol permet de faire germer des adventices (effet faux-semis)

* IFT : Indice de Fréquence de Traitement : nombre de doses de produits phytosanitaires appliqués par ha pendant une campagne culturale



Impact sur les élevages ovins du Centre-Ouest

RÉFORME DE LA PAC

La nouvelle PAC devrait s'appliquer au premier janvier 2023. Les futures aides du 1er pilier ont été estimées par les conseillers du réseau Inosys Centre-Ouest pour les fermes de références. La majorité d'entre elles ne sera pas impactée, ou assez modérément.



La réforme du 1^{er} pilier reprend la logique précédente, avec un budget en baisse de 2 %, du fait de la convergence européenne. À l'échelle française, la convergence va reprendre, passant d'un taux de 70 % à 85 %. Le verdissement se poursuit : les règles conditionnant l'actuel paiement vert seront intégrées dans la conditionnalité de l'ensemble des aides, et un nouveau dispositif, les « éco-régimes », devrait inciter à la mise en place de pratiques préservant l'environnement, avec deux niveaux de paiement en conventionnel, et un en bio. Les aides couplées animales vont baisser de 15 %, pour développer celles destinées à la production de protéines végétales, soit 104 €/ha pour les légumineuses à graines et 149 €/ha pour les légumineuses fourragères (montants prévisionnels 2023). Atteindre le second niveau des éco-régimes est essentiel pour compenser les baisses subies par ailleurs.

LES ÉCO-RÉGIMES AU CŒUR DE LA NOUVELLE PAC

Trois voies d'accès aux éco-régimes seront proposées : **les pratiques culturales agroécologiques** portant essentiellement sur la diversification des cultures et le maintien des prairies permanentes,

la certification environnementale — la certification HVE donnerait accès au 2^{ème} niveau (en discussion) et la Bio donnerait accès à un 3^{ème} niveau spécifique (110 €/ha) — et enfin **les infrastructures agroécologiques et jachères**, avec des ratios respectifs de 7 % et 10 % pour les niveaux 1 et 2. L'obtention des éco-régimes via la voie des pratiques agroécologiques est liée à l'obtention d'un certain nombre de points : 5 points pour le niveau 2 (82 €/ha) et 4 points pour le niveau 1 (60 €/ha). La totalité des élevages étudiés accéderait au niveau 2 des éco-régimes par la voie des pratiques agroécologiques.

LE FORT CHARGEMENT PÉNALISÉ

Hors ovins-bovins, une seule ferme de référence serait perdante en 2023, contre la moitié en 2027. Cette estimation dépend de l'évolution nationale des cheptels qui jouera sur les enveloppes. Pour 85 % d'entre elles, le gain ou la perte serait inférieur à 2000 €. Les facteurs déterminants, le gain ou la perte, sont le niveau initial des DPU (poursuite de la convergence), mais aussi le ratio brebis (ou UGB pour les systèmes mixtes) par ha de SAU : plus celui-ci est élevé, plus les aides animales pèsent dans le total, ou celles-ci subiront globalement une baisse de 15 %.

LES ÉLEVAGES PERDANTS

La totalité des fermes étudiées accéderait au niveau 2 des éco-régimes. Pour les élevages n'accédant qu'au niveau 1, accéder à un niveau supérieur semble la première solution pour limiter la perte, en passant par des pratiques agroécologiques, la certification ou les Infrastructures agroécologiques (IAE). L'implantation de légumineuses fourragères, voire de protéagineux, sera sans doute l'autre grande voie d'adaptation, permettant à la fois de compenser la baisse des aides animales, et de limiter l'impact de la crise actuelle sur les prix des aliments et des autres matières premières. ■

Alain Gouedard,

Chambres d'agriculture de Bretagne

Vincent Bellet,

Institut de l'élevage

Contact :

alain.gouedard@bretagne.chambagri.fr

À SAVOIR

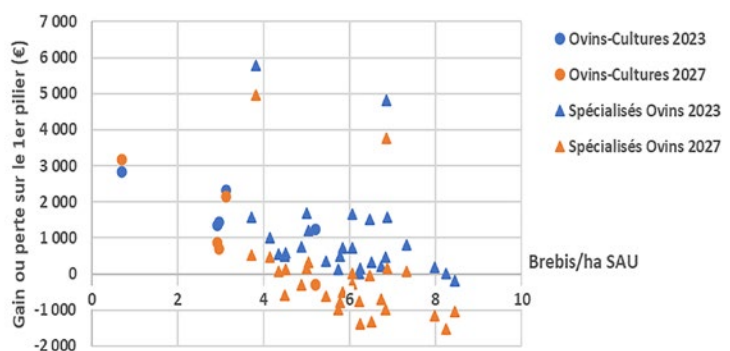
Le Plan Stratégique National français n'a pas encore été validé par l'Union européenne. Il est encore trop tôt pour étudier l'impact du second pilier, qui est lié aux décisions régionales, notamment concernant les Mesures agro-environnementales et climatiques (Maec).

Modalités d'accès aux éco-régimes via les pratiques agroécologiques

(Source APCA 2022, TA : Terres agricoles)

Légumineuses	2 points : ≥ 5 % TA ou > 5 ha 3 points : ≥ 10 % TA
Céréales, oléagineux et plantes sarclées	1 point/famille représentée, plafonné à 4 points pour 5 familles : céréales d'hiver/de printemps (≥ 10 % TA), oléagineux d'hiver (≥ 7 % TA)/de printemps (≥ 5 % TA), plantes sarclées (≥ 10 % TA)
Sarrasin, lin, millet, chanvre, riz, tabac, légumes...	1 à 5 points selon le % TA
Prairies temporaires et jachères	2 points : 5 % à 30 % TA 3 points : 30 % à 50 % TA 4 points : ≥ 50 % TA
Prairies permanentes	1 point : 10 % à 40 % SAU 2 points : 40 % à 75 % SAU 3 points : ≥ 75 % SAU
Faible surface en TA	1 point si < 10 ha

Estimation de l'impact de la réforme de la PAC sur les aides du 1^{er} pilier touchées par les fermes de références ovines viande spécialisées ou avec cultures



Source réseau INOSYS ovin Centre-Ouest, 2022



Le nouveau réseau va rassembler la Drôme, le Lot, le Puy-de-Dôme, les Alpes-de-Haute-Provence, la Dordogne, les Pays de la Loire et la Bretagne.

Un nouveau réseau de références techniques

AVOIR DES REPÈRES HORS BASSINS HISTORIQUES

Devant le développement de la filière ovine laitière en dehors de bassins historiques comme le Roquefort, les Pyrénées-Atlantiques et la Corse, il a été proposé à des conseillers techniques de monter, sous l'égide de l'Idèle, un nouveau réseau de références.

En Bretagne, il existe actuellement une trentaine d'élevages fromagers et douze livreurs à deux laiteries. Avec deux à trois installations par an, cette filière est encore jeune mais très dynamique. Le nombre d'appels au Point d'Accueil Installation le prouve.

C'est ainsi qu'est né, lors de la refonte des réseaux Inosys et la création des réseaux thématiques, le «réseau thématique 17, spécialité ovins lait hors bassins». Si la durée de ce réseau a été fixée à 2 ans, il ambitionne cependant de devenir pérenne. Son but est de collecter un nombre de données équivalentes aux autres réseaux bovins ou caprins. Cela va permettre un meilleur accompagnement des jeunes dans le chiffrage de leurs projets ou encore de mieux appréhender les situations technico-économiques des éleveurs de ces zones.

UN VASTE ENSEMBLE

La première réunion a eu lieu en juin à Aix-en-Provence. Les secteurs représentés étaient la Drôme, le Lot, le Puy-de-Dôme, les Alpes-de-Haute-Provence, la Dordogne, les Pays de la Loire et la Bretagne.

La première collecte de données va s'effectuer en 2023 avec l'ambition de publier des référentiels d'ici la fin de l'année. Sans attendre cette échéance, les conseillers souhaitent proposer des études ou des outils utiles aux éleveurs.

Ils peuvent déjà s'appuyer sur les visites d'élevage et sur les débats engagés entre conseillers de ce nouveau réseau. Ce projet va consolider les références nécessaires aux demandes d'installations et renforcer l'efficacité du conseil destiné aux éleveurs ovins laitiers. ■

Juliette Bothorel

juliette.bothorel@bretagne.chambagri.fr



Les visites d'élevage favorisent l'interconnaissance et participent à la préparation des outils de conseils.



POUR EN SAVOIR PLUS

Installation en ovins lait : un guide à télécharger

www.inn-ovin.fr

Évolution de la filière en France : des références en ligne

productions-animales.org



Une première réunion en juin 2022 pour concrétiser ce nouveau réseau





Le lot de vaches laitières conduites en croisement à la station expérimentale des Chambres d'agriculture de Bretagne à Trévarez (29)

Vaches laitières

LE CROISEMENT POUR GAGNER EN SYSTÈME HERBAGER

Le croisement permet de profiter de la complémentarité des différentes races laitières. En 2021, 44 % des élevages laitiers ont réalisé au moins une insémination en croisement laitier.

Depuis 2015, la station expérimentale lait des Chambres d'agriculture de Bretagne à Trévarez (29) a mis en place un croisement trois voies dans le troupeau des 60 vaches conduites en agriculture biologique. Les Prim'Holstein ont été croisées avec la Normande et la Jersiaise. Le troupeau laitier est conduit dans un système maxi-pâturage et autonome, avec un robot de traite. ■

Estelle Clôet

estelle.cloet@bretagne.chambagri.fr

Stéphane Boulent

stephane.boulent@bretagne.chambagri.fr

Dans des secteurs herbagers, ici en Bretagne centrale, on voit de plus en plus souvent des troupeaux laitiers conduits en croisement.



TÉMOIGNAGE

Arnaud SÉNÉCHAL

est l'un des associés du Gaec Le Trouencon à Val Couesnon (35).

« Nous avons commencé le croisement laitier en 2019. À cette époque notre troupeau Prim'Holstein présentait quelques difficultés sur la fertilité. En croisant avec de la Rouge scandinave et de la Normande, notre objectif est de gagner en rusticité et de garder une production laitière par vache satisfaisante. Avec seulement 25 % de maïs dans la SFP, notre système de production laisse une grande part à l'herbe. Avec ce croisement, nous espérons maintenir un gabarit et augmenter la longévité du cheptel. Aujourd'hui les F1 représentent plus de 20 % du troupeau laitier. »

LES CROISEMENTS LAITIERS SONT-ILS ADAPTÉS À VOTRE ÉLEVAGE ?

VOUS VOUS INTERROGEZ : RENDEZ-VOUS DÈS 13 H 30 À

- La ferme expérimentale de Trévarez (29), le 10 novembre 2022
- Au Gaec Le Trouencon, Val-Couesnon (35), Le 17 novembre 2022

Les résultats des essais réalisés en croisement 3 voies sur le troupeau bio de la ferme expérimentale de Trévarez seront présentés et complétés d'expériences d'éleveurs sur leurs choix.

5 ATELIERS

- La génétique : que cherche-t-on avec le croisement ?
- Mise en place du croisement à Trévarez, avec la participation d'Innoval
- L'élevage des veaux et des génisses croisées
- Quelles performances et quelle rentabilité peut-on attendre ?
- Des témoignages d'éleveurs

Plus d'infos sur :

chambres-agriculture-bretagne.fr

Production porcine

Santé au travail

RÉDUIRE L'AMMONIAC ET LES PARTICULES DANS L'AIR

Préserver la santé des travailleurs passe avant tout par moins de particules et d'ammoniac dans les salles d'élevage. Trois leviers d'action sont concernés : l'alimentation, les déjections et le bâtiment.

Les particules présentes dans l'air des bâtiments d'élevage ont quatre sources principales : l'alimentation, l'animal (peau, poils et soies), les déjections (fragments de fèces) et le bâtiment (fragments de béton, de fibre de verre). L'activité des animaux, les interventions humaines et la ventilation entraînent la mise en suspension des particules, qui ont naturellement tendance à sédimenter sur les parois des cases et sur les sols. En engraissement, plus de 95 % de ces particules sont dites «alvéolaires». Leur faible taille, moins de 10 µm, leur permet d'atteindre les alvéoles pulmonaires, et de provoquer ainsi des problèmes respiratoires : toux, bronchites...

L'ammoniac est un gaz produit par la décomposition des déjections animales. Il est soluble dans l'eau. C'est pourquoi il peut conduire à une irritation des voies respiratoires du travailleur : gorge, nez, bouche. Des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) sont définies par la législation française pour protéger les travailleurs et les inciter à mettre en œuvre des moyens de prévention ou de protection. En France, un travailleur ne doit pas être exposé à plus de 20 ppm sur une durée de 15 minutes.

Trois leviers d'action permettent d'améliorer ces deux critères de qualité de l'air.

MOINS D'AZOTE DANS LES ALIMENTS

L'ammoniac provient de la dégradation de l'urée présente dans l'urine par l'uréase, enzyme produite par les micro-organismes présents dans les fèces. Moins il y aura d'azote dans les déjections, moins il y aura de volatilisation de l'ammoniac. Ainsi, adapter l'alimentation des porcs en fonction de leurs besoins réduit les quantités d'azote excrété. Les additifs alimentaires comme l'acide benzoïque peuvent également être utilisés pour limiter la volatilisation de l'ammoniac.

ÉVACUER FRÉQUEMMENT LES DÉJECTIONS

La mise en place d'un système de séparation de phase sous les caillebotis (raclage en V) évite la formation de l'ammoniac et entraîne une réduction de 40 % de sa teneur dans la salle. L'évacuation fréquente des effluents du bâtiment vers un ouvrage de stockage extérieur est aussi une voie de réduction de l'émission d'ammoniac de l'ordre de 20 %.

AMÉLIORER L'AMBIANCE DANS LES BÂTIMENTS

La brumisation d'eau ou d'un mélange eau-huile permet à la fois de réduire l'ammoniac (jusqu'à 30 %) et les parti-

cules (jusqu'à 75 %). Une ventilation de purge — taux de ventilation très élevé sur une courte période — permet une réduction de 60 % de la concentration en particules totales. Enfin, une bonne gestion du couple chauffage/ventilation est un levier efficace et simple à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'air des bâtiments. ■

Solène Lagadec

solene.lagadec@bretagne.chambagri.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouver les travaux de l'équipe porc sur la qualité de l'air:

chambres-agriculture-bretagne.fr

L'outil Quali'air en cours de construction par les Chambres d'agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire, l'Ifip et la MSA permettra de proposer aux éleveurs des moyens de prévention et de protection adaptés à leur élevage en fonction de la qualité de l'air de leurs bâtiments.



Les particules les plus grosses se voient à l'œil nu. Les plus fines, bien qu'invisibles, sont les plus dangereuses.



Le raclage en V permet de séparer les urines des fèces et réduit de 40 % les émissions d'ammoniac.



L'appli Climatbat disponible pour les smartphones vous aide à vous tenir prêt

Pour anticiper les coups de chaleur en élevage L'APPLI CLIMATBAT

Avec l'appli Climatbat sur le téléphone, les alertes créées vous préviennent d'un risque de coup de chaleur sur l'élevage dans les prochains jours.

L'été que nous venons de vivre nous fait réfléchir à l'impact de la chaleur sur les élevages. Comprendre son effet sur les animaux, anticiper en adaptant son élevage, gérer lors du coup de chaleur par une conduite d'élevage adaptée : l'application téléphone Climatbat est là pour vous aider.

EN BOVIN, PORC ET VOLAILLE

Comprendre est la première étape mais anticiper c'est mieux ! Les éleveurs nous ont exprimé le besoin d'indicateurs précis adaptés à leurs animaux. C'est ainsi que l'application Climatbat a été imaginée. Chaque éleveur peut créer gratuitement un nombre d'alertes illimité. Une alerte, c'est la combinaison de données météorologiques et d'un type de production. En effet, comme l'impact d'une condition météo ne sera pas le même selon l'espèce ou le stade physiologique de l'animal, l'application calcule le THI (température humidité index). Cet index

estime les risques du coup de chaleur sur les bovins lait, les porcs à l'engraissement, les porcs en finition, les truies reproductrices, les dindes, les poulets labels, les poulets à croissance lente ou rapide.

Le THI est présenté sur la journée en cours, afin de connaître la période critique urgente, ainsi que dans les 6 prochains jours. L'utilisateur choisira d'avoir des notifications push ou par mail afin d'être prévenu lorsque le risque est jugé comme modéré ou fort. L'éleveur pourra alors noter l'impact du THI sur ses animaux et adapter sa conduite d'élevage en fonction de ses propres conditions d'élevage et d'environnement.

Être alerté, c'est anticiper

Il peut aussi se diriger vers la ressource documentaire du site internet afin d'avoir des éléments complémentaires pour la gestion du coup de chaleur. ■

ELEVEURS et TECHNICIENS
en porc, volaille ou bovin
avec CLIMATBAT,



PASSEZ SEREINEMENT
LES COUPS DE CHALEUR!

CLIMATBAT
une solution gratuite
"DEUX EN UN"

1 COMPRENEZ L'IMPACT DU COUP DE CHALEUR
en consultant le site :

climatbat.chambres-agriculture.fr



2 SOYEZ ALERTÉS SUR LE RISQUE
AU COUP DE CHALEUR
avec l'application.



Le THI maximal (l'impact maximal sur l'animal) est ici calculé sur les 6 prochains jours



Climatbat bénéficie d'un financement national Casdar. Ce projet a été conçu par les Chambres d'agriculture de Bretagne, de Normandie, des Pays de Loire et de Nouvelle-Aquitaine, en collaboration avec les Instituts techniques (Itavi, Ifip, Idele).

Le site internet propose une ressource documentaire pour les élevages de bovins lait, de porcs et de volailles de chair.

[Climatbat.chambres-agriculture.fr](http://climatbat.chambres-agriculture.fr)



POUR ALLER PLUS LOIN

L'application Climatbat est gratuite mais limitée aux régions partenaires du projet. Pour obtenir des identifiants afin de pouvoir créer des alertes, il faut remplir le formulaire sur le site Climatbat dans l'onglet « Application Climatbat » et « Obtenir ses identifiants ».

Demandez vos codes d'accès sur le site Climatbat

Le site

L'application

BERTRAND ET JULIEN RONCERAY

Éleveurs de vaches laitières à Brielles (35)

Bertrand et Julien Ronceray du Gaec de la Courtoisière conduisent un troupeau de 80 vaches laitières en AB exclusivement à l'herbe. Toute la stratégie est basée sur la valorisation de l'herbe pâturée et des prairies avec un minimum d'achat d'intrants.



Bertrand «Je me suis installé en 1994 avec 27 ha, 150000 l de lait et un atelier de porcs naisseurs. Suite à la crise du porc en 1998, j'ai pris l'ensemble de mes factures et j'ai mesuré l'importance de l'achat des intrants. Face à ce constat, j'ai arrêté l'atelier porc et au fil du temps, j'ai orienté mon système de production vers plus d'herbe. Le passage en agriculture biologique en 2008 n'était finalement qu'une évidence. J'ai ensuite investi dans un robot et un boviduc pour améliorer mes conditions de travail et mieux valoriser les surfaces accessibles.»

« Un système autonome, économe et souple au niveau du travail »

Julien «Nous partageons les mêmes objectifs. Un système de production autonome, économe et souple en organisation du travail. Lors de mon installation en 2018, nous avons repris 30 ha à 7 km. Toute la surface est dorénavant en prairie. Elle permet d'alimenter le troupeau laitier et de produire 330000 l de lait par an sans apport de concentré.»

ARRÊT DU ROBOT

Le cheptel laitier a évolué progressivement de 40 à 80 vaches laitières. « Nous avons fonctionné pendant 1 an avec le robot. Mais il devenait de plus en plus difficile de concilier robot et système herbager avec une seule stalle. Les premiers résultats économiques ont confirmé notre ressenti. Les performances laitières se sont dégradées avec davantage de primipares et il a été plus difficile d'optimiser l'herbe pâturée avec le robot. Le SAV et le coût d'entretien avaient tendance également à augmenter. Nous avons donc fait le choix de réinvestir dans une salle de traite.

Il a fallu se rééquiper (2X6) et allonger les quais et le parc d'attente. Avec un fonctionnement plus simple pour le pâturage, nous avons gagné en souplesse de travail et amélioré les résultats économiques. Nous produisons plus de lait avec un coût de production moindre. Et les charges liées à l'entretien de la salle de traite sont seulement de 300 €/an.

EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Notre coût alimentaire par vache est de 34 €/1000 l de lait sans apport de concentré. Certes, nos vaches produisent peu (4200 l/an) mais cela ne nous coûte pas cher. Nous ne sommes pas dépendants d'achats extérieurs et nous préférons allonger la durée des prairies pour limiter notre coût de production. Toujours pour réduire notre temps de travail, nous nous sommes fixé un objectif de 15 % de taux de renouvellement : moins d'animaux, moins de travail. Ainsi, par le vieillissement du troupeau et la présence réduite d'animaux non productifs, nous gagnerons sans doute en production laitière et en efficacité économique. ■

Propos recueillis par Stéphane Boulent
stephane.boulent@bretagne.chambagri.fr

LES 3 CONSEILS DE BERTRAND ET JULIEN

■ **Laisser le temps à la prairie pour évaluer la nécessité de la renouveler. Une implantation longue permettra de gagner sur le coût de production et sur sa facilité d'exploitation.**

■ **Adapter le chargement à son système de production. Le taux de renouvellement est un critère important. Il faut limiter le nombre d'animaux improductifs..**

■ **Bien s'assurer en cas d'indisponibilité au travail. Le métier d'éleveur demande de la main-d'œuvre au quotidien.**



Le pâturage est priorisé dans l'alimentation du troupeau

BERTRAND ET JULIEN RONCERAY

Vaches laitières

Brielles (35)



« Par précaution nous avons acheté 23 t MS de foin cet été. Mais depuis la mi-août, la pluie nous a redonné le sourire. Avec des températures favorables actuellement à la pousse de l'herbe, les vaches consomment 1/3 de la ration au pâturage. Cela se voit sur la production laitière. Elles produisent 1,5 l de lait par jour en plus. En attendant peut-être une coupe à l'automne sur les prairies de fauche non accessibles aux animaux, nous débroussaillons nos parcelles pour un entretien avant l'hiver. »

NATACHA VAUGRENARD ET JEAN-BAPTISTE FAVRY

Maraîchage

Penestin (56)



« L'été a été dur physiquement. Il nous a fallu irriguer la nuit nos légumes de plein champ. On voit que pour les prochaines années, il nous faudra développer le goutte-à-goutte et investir dans de nouvelles rampes d'aspersion. Certains de nos légumes d'hiver comme les choux et poireaux ne sont pas assez développés, nous manquerons certainement de carottes mais pour compenser, nous sèmerons un peu plus tôt que d'habitude sous tunnel. L'été s'est terminé rapidement pour nos cultures de plein champ, nous avons presque fini de les débarrasser, les engrais verts sont semés. »

« Grâce à un été chaud, nous avons bien écoulé nos produits sur les marchés.

L'automne s'annonce plus difficile en production de volailles. Avec l'influenza aviaire et la mise en place d'une zone de contrôle temporaire (ZCT), les animaux sont enfermés depuis mi-août. C'est inquiétant, si tôt dans l'année. Hormis le colza, les fortes chaleurs et le manque d'eau ont pénalisé les récoltes. Mes cultures permettent normalement d'assurer 30 % de l'alimentation de mon élevage. Cette année, la part de céréales et protéagineux achetée va augmenter. Il faut que je trouve où m'approvisionner et à quel prix. »

CHRISTIAN KERNEVEZ

Volailles de chair

Pleuven (29)



YANN KASTLER

Limousines

Rostrenen (22)



Anticiper une fin d'été difficile « Face à la sécheresse, j'ai dû anticiper le manque d'herbe de fin d'été. En prévision des faibles rendements des prairies, j'ai sévré mes veaux 3 mois plus tôt, dès le début août. Mes bœufs de 18 mois ont été complémentés 4 mois plus tôt en méteil et maïs grain humide, pour pouvoir les vendre suffisamment lourds au printemps. Même chose depuis le 15 août pour mes réformes qui partiront toutes d'ici décembre. La moisson a été bonne et je pensais en vendre une partie, mais finalement tout sera gardé encore cette année. »

JÉRÉMY POIRIER

Grandes Cultures et poules pondeuses

Lauzach (56)



« La sécheresse n'a pas trop pénalisé les céréales et le colza. Les cultures de printemps ont davantage souffert : j'ai vendu du maïs en ensilage, et la récolte du sarrasin ne s'annonce pas très bonne. Je ne sais pas encore si je vais le récolter en direct ou en fauche avancée. J'ai semé mes colzas le 20 août en association avec du blé noir mais les levées sont hétérogènes faute de pluie. Et j'ai des tenthredes qui consomment pas mal de feuilles. Les terres sont encore sèches, selon la météo à venir, je vais peut-être diminuer les surfaces que j'avais prévues en blé d'hiver. »



Sur le Web

Le site Internet **Capbio** s'adresse aux producteurs déjà en agriculture biologique, les agriculteurs en phase de réflexion et à tous ceux intéressés par les techniques de la bio.

capbio-bretagne.com

Propos recueillis par les conseillers bio des Chambres d'agriculture de Bretagne : **Félicie Aulanier, Sarah Bascou, Clarisse Boisselier, Stéphane Boulent, Jean-Philippe Calmet et Paul Landrain**



574 fermes bretonnes certifiées début 2022

La réforme du HVE offre la possibilité de valoriser certaines particularités bretonnes



Le logo HVE devient un argument de vente



Le cahier des charges rénové en cours d'adoption HVE 2.0

Créée en 2007 avec le Grenelle de l'environnement, la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) connaît actuellement un réel décollage.

Le développement récent de la certification HVE se fait à la faveur des obligations créées par la Loi Egalim en matière d'approvisionnement pour la restauration collective. La réforme de la PAC 2023 pourrait constituer un nouvel élan car ce dispositif sera l'une des voies possibles d'accès à l'écoringime. Parallèlement à cet intérêt croissant, des critiques se sont progressivement fait jour, allant même jusqu'à dénier son intérêt environnemental. La négociation du Projet stratégique national (PSN) qui encadrera la réforme de la PAC a contribué au réexamen du dispositif.

CERTIFICATIONS HVE

Conçu à l'origine comme un dispositif progressif, les textes de 2011 n'autorisent l'utilisation du logo HVE qu'aux seules exploitations détentrices d'un certificat de niveau 3, attribué par périodes triennales renouvelables. Les objectifs de certification qui avaient été revus à la baisse au fil des ans — 15 000 exploitations pour 2022 — sont dorénavant dépassés en atteignant début 2022 les 25 000 exploitations, soit 4,4 % de la SAU nationale. Même si la production viticole demeure largement en tête avec 73 % des certificats, les autres productions prennent progressivement leur place.

Depuis 2021, différents travaux, menés au sein d'un cadre collégial, ont abouti à une réforme qui entrera en application au 1er janvier 2023. Seule la voie A est maintenue et continuera à se décliner autour des quatre thématiques initiales avec un objectif de 10 points pour chacune : biodiversité, fertilisation, phytosanitaires et gestion de l'eau. La réforme se traduit par des niveaux d'exigence relevés et un système de notation resserré. L'introduction de plusieurs nouveaux items devrait partiellement compenser ce relèvement des objectifs de résultats attendus.

EN BRETAGNE

Cette réforme offre la possibilité de valoriser certaines particularités bretonnes, même si les spécificités des exploitations légumières restent partiellement prises en compte. Sur la biodiversité, l'harmonisation avec les exigences de la PAC 2023 a prévalu et par ailleurs, certains niveaux d'exigence tels que la diversité des espèces ont été réévalués. Toutefois, il sera possible de valoriser des actions portant sur la diversité des infrastructures agroécologiques, la taille des parcelles et l'observation de la vie du sol. Sur la stratégie phytosanitaire, la principale évolution va permettre le calcul de l'IFT hors herbicide « maïs-prairies temporaires » et ainsi valoriser les efforts de réduction de traitement. Par ailleurs de nouveaux items porteront sur la surveillance active ainsi que l'absence de substances classées CMR 1 et 2.

Quant à la fertilisation, le niveau d'exigence sur le bilan azoté est nettement accru, abaissant les seuils et ignorant

les spécificités liées à la fertilisation organique. Cette dernière pourra bénéficier d'un nouvel item via le ratio N organique/N total, valorisant une économie plus circulaire. Quant aux couverts végétaux, la prise en compte de leur durée d'implantation permettra de valoriser le haut niveau d'exigence appliqué en Bretagne.

Parions que cette évolution permettra à un plus grand nombre d'accéder au dispositif et de valoriser ainsi, y compris au niveau des marchés, les efforts consentis en Bretagne sur le plan environnemental. ■

Jean-Paul Hamon

jean-paul.hamon@bretagne.chambagri.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

ÊTRE ACCOMPAGNÉ : Matthieu Euzen, 06 30 69 10 98

ÊTRE FORMÉ : Anne Courtois, 06 16 64 76 06

EN SAVOIR PLUS : Jean-Paul Hamon, 06 73 37 43 18

Formation

se préparer à la certification haute valeur environnementale

www.formation-agriculteurs.com

L'association nationale :

hve-asso.com

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire :

agriculture.gouv.fr

Chiffres et pistes d'économies

COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ EN HAUSSE



L'autoconsommation avec vente de surplus permet de couvrir jusqu'à 50 % des besoins électriques de l'élevage, en profitant des toitures disponibles, comme ici cette extension de stabulation dans le Morbihan

L'hiver va être tendu au niveau de l'approvisionnement électrique. Économiser, augmenter son autonomie, bénéficier d'aides... petit tour des solutions pour réduire sa facture d'électricité.

«La hausse actuelle du prix de l'électricité est liée à plusieurs facteurs. D'une part, l'augmentation du prix du gaz est liée au risque d'arrêt des importations de gaz russe. D'autre part, le parc nucléaire est en difficulté suite à l'arrêt de réacteurs et d'une maintenance retardée par la crise sanitaire. Sur le marché prévisionnel, les prix attendus varient de 200 et 600 €/MWh pour 2026 et 2023, respectivement.

Un bouclier tarifaire a été mis en place pour les abonnements à tarif réglementé (tarif bleu), ceci afin de limiter les hausses. Malheureusement, les abonnements à prix de marché, notamment les contrats supérieurs à 36 kVA, ne sont pas concernés. Les contrats qui arrivent à révision ou échéance voient les tarifs augmenter fortement. Pour les contrats offre de marché (supérieur à 36 kVA), il est recommandé de bien anticiper la négociation d'un nouveau contrat et de ne pas s'engager sur un contrat à prix fixe supérieur à 1 an.

Il est difficile de prévoir le prix de l'électricité sous 2, 3 ou 4 ans. Selon EDF, les réacteurs nucléaires concernés par des problèmes de corrosion auront redémarré cet hiver, ce qui devrait diminuer la pression sur les prix de l'électricité. Cependant le contexte international

reste morose. Les sanctions sur le gaz russe risquent de perdurer et donc de maintenir les prix de l'électricité à un niveau élevé. Le découplage des prix du gaz et de l'électricité divise les états européens, certains états utilisant fortement le gaz pour produire leur électricité.

DÉVELOPPER L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

La maîtrise des coûts de l'énergie passe notamment par le développement de sources d'énergie propres (ou locales) sur son élevage.

Diverses solutions existent pour le chauffage, à analyser en fonction des besoins de l'élevage et du degré d'autonomie souhaité. Le solaire thermique ou encore la méthanisation passive (couverture de fosses à lisier, ex. Nénufar) peuvent couvrir 50 à 60 % des besoins thermiques,

le reste devant toujours être produit à partir d'énergies fossiles ou d'électricité. Pour l'électricité, on peut réduire l'impact des hausses de tarifs en produisant soi-même une partie de sa consommation. Une centrale de 300 kWc (kilowatt-crête) en vente de surplus peut permettre d'atteindre une autonomie énergétique de 40 à 50 %, et de diversifier les revenus de l'exploitation.

L'AIDE «GAZ ET ÉLECTRICITÉ» PROLONGÉE

L'aide d'urgence, annoncée le 16 mars 2022 dans le cadre du Plan de résilience économique et sociale à la suite de l'invasion de l'Ukraine, a été mise en œuvre dès le 1er juillet. Il s'agit d'une aide en subvention ciblée visant à compenser les surcoûts de dépenses de gaz ou d'électricité des entreprises «grandes consommatrices d'énergie».

Elle concerne les entreprises qui ont des achats de gaz ou d'électricité atteignant au moins 3 % de leur chiffre d'affaires 2021, qui ont subi une baisse d'excédent brut d'exploitation (EBE) de 30 % par rapport à 2021 et qui ont subi un doublement du prix du gaz ou de l'électricité sur la période éligible par rapport à une moyenne de prix sur l'année 2021. Pour vérifier votre éligibilité, vous pouvez utiliser le simulateur disponible sur le site www.impots.gouv.fr ■

Laurent Somer

laurent.somer@bretagne.chambagri.fr

Un hiver tendu au niveau de l'approvisionnement électrique

Les solutions de production d'énergie adaptées selon les besoins des élevages

	Lait, veau (eau chaude sanitaire)	Chauffage porc	Chauffage volaille
Méthanisation passive		✓	
Solaire thermique	✓	✓	
Chauffage bois	✓	✓	✓
Pompe à chaleur	✓	✓	



POUR ALLER PLUS LOIN

DES QUESTIONS SUR L'ÉNERGIE, LE PHOTOVOLTAÏQUE ET LE PCAEA 412

FINISTÈRE

Pierre Fily 06 74 78 39 49

ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN

Hervé Guillemot 06 30 69 36 47

CÔTE-D'ARMOR, ILLE-ET-VILAINE

Laurent Somer 07 87 88 70 83



Les journées bout de champ sont l'occasion d'échanger sur les itinéraires techniques et de se rassurer avant de mettre en place chez soi

NICOLAS A IMPLANTÉ DES DÉROBÉES ESTIVALES POUR REFAIRE LES PÂTURES

Nicolas Coatrieux du Vieux-Bourg a mis en place des essais avec les Chambres d'agriculture de Bretagne sur le bassin versant de la baie de Saint-Brieuc. « L'accessibilité autour des bâtiments est limitée et je souhaitais renouveler mes prairies sans réduire la surface pâturée. Implanter une dérobée au printemps après un retournement de prairie est une solution. Avec des espèces résistantes à la sécheresse, la dérobée va combler le déficit de pousse estivale, assurer le pâturage et ressemer une prairie à l'automne tout en valorisant l'azote libéré au printemps par le retournement de pâture. »

Et ailleurs

La plateforme du Vieux Bourg fait partie de 9 essais bretons. En 2021, les différents couverts semés autour du 15 mai avaient produit en moyenne 2,85 tMS sur le 1er cycle. Les valeurs alimentaires allaient de 0,85 à 0,95 UFL/kgMS et de 15 à 20 % de MAT. La météo de 2022 a montré l'intérêt de ces dérobées en situation séchante. Le rendement moyen sur le 1er cycle a atteint 1,9 tMS/ha.

Les clés de la réussite

Implanter le couvert avant le 15 mai après une prairie dégradée ou après un mélange céréalier. Privilégier un lit de

semence fin et humide afin d'assurer une bonne germination, profondeur 1 à 2 cm, puis rouler. Ne pas fertiliser ni désherber. Pâture à 14-15 cm maxi (hauteur herbomètre) ou au stade début épiaison pour l'avoine. ■

Stéphane Boulent

stephane.boulent@bretagne.chambagri.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

CONSULTER LE DOSSIER :

☞ Produire du fourrage en été par des intercultures estivales

☞ Ensemble, ils osent l'agroécologie



Chez
Lionel Morvan

UN COLZA ASSOCIÉ SANS HERBICIDES

Lionel Morvan est agriculteur à Plaine-Haute dans les Côtes-d'Armor, engagé en HVE et membre du groupe 30 000. Depuis deux ans, l'intégralité de ses colzas est associée à un couvert de légumineuses.

« J'ai semé l'an dernier 21 ha de colza associé à un mélange fenugrec et trèfle d'Alexandrie. Le colza est resté très propre : en dehors de quelques rumex restés au niveau du sol, je n'ai eu presque aucun adventice sur toute la surface. Cette année, je suis reparti sur un peu plus de 30 ha de colza associé avec le même mélange. Malgré des conditions météo plus que difficiles, une seule parcelle n'a pas bien marché et a dû être désherbée pour gérer les chénopodes qui s'y trouvaient. L'objectif de cette pratique est d'éviter de désherber grâce à une couverture de sol suffisante. Ça a été le cas en 2021, et pour cette année les résultats sont prometteurs. Cela évite de réaliser un herbicide de pré-levée sur un sol souvent trop sec

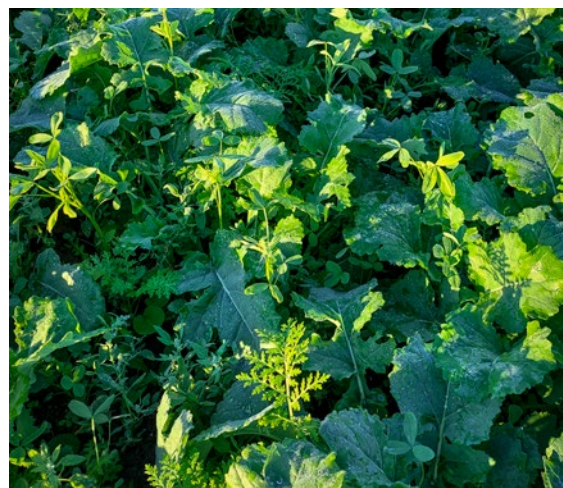
à cette période. Par ailleurs, on semble observer moins d'attaques altises dans les colzas associés cette année. Je n'ai d'ailleurs pas eu besoin d'insecticides l'an dernier ni cet automne.

L'hiver dernier, la destruction du couvert a été assurée par le gel, qui a pourtant été modéré.

Pour m'assurer de la réussite de la pratique, je laboure avant implantation, en particulier après une orge pour éviter les repousses. Cette année, j'ai également attendu d'avoir de bonnes conditions de semis : pour profiter de la pluie, mes colzas ont été implantés entre le 26 août et le 4 septembre. » ■

Propos recueillis par **Chloé Roussat**

chloe.roussat@bretagne.chambagri.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

Terres Inovia met à l'honneur le colza associé dans le Contrat de solutions :

www.terresinovia.fr



Rejoignez-nous



LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DE BRETAGNE RECRUTENT

Vous êtes à la recherche d'un emploi porteur de sens, dans le domaine de l'agriculture et en Bretagne.

2 POSTES D'AGRONOME, CONSEIL ET ANIMATION EN BASSIN VERSANT

• **Mission** : développer des prestations de conseils auprès des agriculteurs, conduire un programme d'action agricole dans le cadre de bassins versants, animer des actions de formation pour les agriculteurs du territoire, participer à la vie de l'antenne locale

• **Morbihan et Côtes-d'Armor**

• **CDI, temps complet**

• **Contact** :

Yves Le Troquer, responsable de l'équipe Agronomie et Bassins Versants Ouest
06 70 93 80 31

Info détaillée en ligne :



1 POSTE DE CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN INSTALLATION ENTREPRISE

• **Mission** : Accompagner les porteurs de projet pour la réalisation de leur étude globale d'installation, intervenir en formation collective, et animer le dispositif « Agrimédiation » dans le Morbihan.

• **Morbihan (Le Faouët)**

• **CDI, temps complet**

• **Contact** :

Marie Sellin, responsable de l'équipe Conseil Entreprise Installation 56
06 30 99 82 99

Info détaillée en ligne :



EN PRATIQUE

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser par mail à recrutement@bretagne.chambagri.fr en précisant l'annonce qui vous intéresse.

Toutes nos offres peuvent être consultées sur chambres-agriculture-bretagne.fr

Nous rejoindre - Offres d'emplois - Chambres d'agriculture de Bretagne

NOUVEAU

©photos : Getty images | Fotolia

le blog

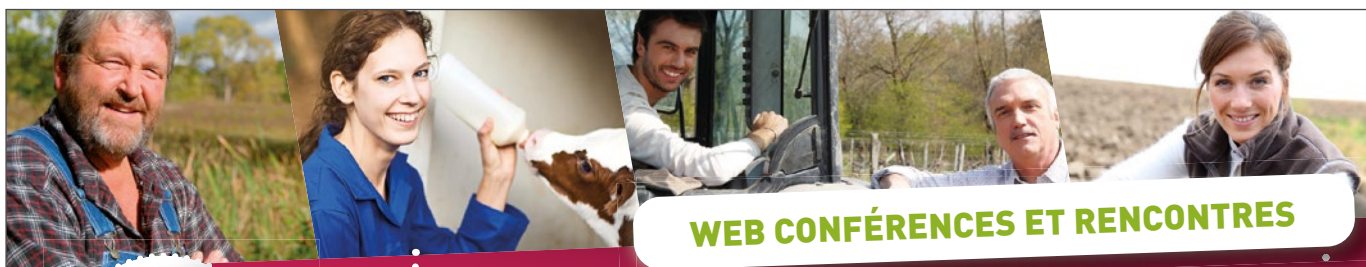
AGRIECO

LE BLOG D'ACTUS
SUR L'ÉCONOMIE
ET L'EMPLOI AGRICOLE
EN BRETAGNE

blog-eco-bzh.chambres-agriculture.fr



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE



WEB CONFÉRENCES ET RENCONTRES

réseau
transmission
en agriculture
BRETAGNE
0810 90 29 35
transmission-en-agriculture.com

Quinzaine de L'INSTALLATION & DE LA TRANSMISSION

en Bretagne du 22 novembre au 2 décembre 2022



Plus d'informations :
www.transmission-en-agriculture.com

- Porteurs de projet en recherche d'exploitation ou d'associé(e),
- Agriculteurs en réflexion sur leur transmission

>> Web conférences & deux journées en présentiel (25 novembre et 2 décembre) avec témoignages d'agriculteurs et conseils d'experts

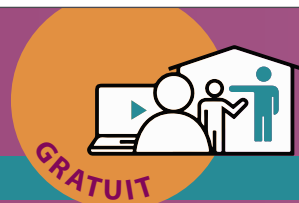
>> Rencontres et échanges entre cédants et repreneurs

Inscription **OBLIGATOIRE** (sur notre site web ou par téléphone) :
Anne DUGUE 06 30 69 56 14 ou Emmanuelle TREMEL 07 88 34 56 19



6^{ème} Journée Tech PORC

ACTUALITÉS DE LA R&D EN ÉLEVAGE PORCIN



Comment tenir le cap dans un contexte d'incertitudes et de volatilité ?

Mardi 29 Novembre 2022
de 9h30 à 17h

à Rennes (amphithéâtre de la Chambre d'agriculture de Bretagne)
en présentiel et à distance

Les experts de l'IFIP et des Chambres d'Agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire apporteront un éclairage pour relever ces challenges.



- Maîtriser le coût alimentaire
- Energie et effluents : réduire les coûts et gagner en autonomie
- Adapter les bâtiments à la diversité des enjeux
- Démarches de valorisation et consommation

ifip
Institut du porc

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BRETAGNE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

Sur inscription :
www.ifip.asso.fr/6eme-journee-techporc-prenez-date



ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO...



Roger Hérisset
Rédacteur en chef
Chargé de mission de diffusion et transfert
roger.herisset@bretagne.chambagri.fr



Article p 04

Yvon Lambert
Station de Kerguéhennec
Yvon.lambert@bretagne.chambagri.fr



Article p 05

Gaëlle Minso
Chargée d'animation territoriale
gaelle.minso@bretagne.chambagri.fr



Article p 06

Olivier Guiguen
Juriste fiscalité et société
olivier.guiguen@bretagne.chambagri.fr



Article p 06

Valérie Lavorel
Conseillère transmission
valerie.lavorel@bretagne.chambagri.fr



Article p 07

Agnès Jouin
Conseillère d'entreprise
agnes.jouin@bretagne.chambagri.fr



Article p 07

Marie Sellin
Équipe conseil installation 56
marie.sellin@bretagne.chambagri.fr



Article p 08

Françoise Roger
Conseillère en agriculture biologique
francoise.roger@bretagne.chambagri.fr



Article p 10

Arnaud Haye
Chargé de mission économie-emploi
arnaud.haye@bretagne.chambagri.fr



Dossier p 12

Régis Le Carlier
Équipe énergie-climat-agroforesteries
regis.lecarlier@bretagne.chambagri.fr



Dossier p 12

Frédéric Kergourlay
Chargé d'études et de conseil bâtiment énergie production porcine
frederic.kergourlay@bretagne.chambagri.fr



Articles p 13 et 27

Gwenn Guillou
Chargée d'études en production volailles
gwenn.guillou@bretagne.chambagri.fr



Dossier p 14

Hervé Goriou
Conseiller et chargé d'études énergie-climat et méthanisation
herve.goriou@bretagne.chambagri.fr



Dossier p 14

Anne-Sophie Langlois
Chargée d'études et de conseil environnement en production porcine
anne-sophie.langlois@bretagne.chambagri.fr



Articles p 15 et 31

Laurent Somer
Conseiller énergie-climat
laurent.somer@bretagne.chambagri.fr



Dossier p 16

Charlotte Quénard
Chargée de mission climat-air-énergie-déchets
charlotte.quenard@bretagne.chambagri.fr



Article p 18

Louise Astié
Chargée d'études Maraîchage
louise.astie@bretagne.chambagri.fr



Article p 20

Philippe Lannuzel
Conseiller et chargé d'études Protection des cultures et biodiversité
maet.lelan@bretagne.chambagri.fr



Article p 22

Alain Gouédard
Conseiller spécialisé en production ovine
alain.gouedard@bretagne.chambagri.fr



Article p 24

Juliette Bothorel
Conseillère spécialisée caprin
juliette.bothorel@bretagne.chambagri.fr



Article p 25

Estelle Cloët
Chargée d'études en production laitière
estelle.cloet@bretagne.chambagri.fr



Article p 26

Solène Lagadec
Chargée d'études et de conseil environnement production porcine
solene.lagadec@bretagne.chambagri.fr



Article p 28 et 32

Stéphane Boulent
Conseiller et chargé d'études production laitière AB
stephane.boulent@bretagne.chambagri.fr



Article p 30

Jean-Paul Hamon
Chargé de missions réglementation et directives nitrates
jean-paul.hamon@bretagne.chambagri.fr



Article p 32

Chloé Roussat
Conseillère en protection des cultures et biodiversité
chloe.roussat@bretagne.chambagri.fr

RENDEZ-VOUS EN DÉCEMBRE
pour le prochain numéro du mag !

SOLUTIONS NUMÉRIQUES

Simplifiez et optimisez
le suivi 
de votre exploitation



N°1 du marché



Les AVANTAGES

- Je gère la traçabilité de mes cultures et le suivi des indicateurs
- Je bénéficie d'un écosystème d'outils connectés (Imagerie satellite, ...)
- Je sécurise mes démarches réglementaires et de certification
- Je suis accompagné par des conseillers spécialisés et un centre d'assistance de proximité

Contactez-nous :

02 23 05 10 44 ou

mesparcelles@bretagne.chambagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE